



# Inventaires Communaux de la Biodiversité

## Commune de Lez-Fontaine



**Année 2014**

### **Contacts**

*Pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois :*

Guillaume Dhuiège – Responsable du Patrimoine Naturel et eaux.  
[guillaume.dhuiège@parc-naturel-avesnois.com](mailto:guillaume.dhuiège@parc-naturel-avesnois.com)

Aurélien Thurette – Chargé de mission « Patrimoine naturel et biodiversité »  
[aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com](mailto:aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com)

*Pour le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais :*

Benoît Gallet – Chargé de mission territorial  
[benoit.gallet@espaces-naturels.fr](mailto:benoit.gallet@espaces-naturels.fr)

Gaëtan Rey – Chargé de mission scientifique  
[gaetan.rey@espaces-naturels.fr](mailto:gaetan.rey@espaces-naturels.fr)

**Réalisation** : Gaëtan Rey

**Relecture** : Aurélien Thurette



## Remerciements :

Merci à Mr Christophe Decherf maire de Lez Fontaine, pour son implication et sa volonté de transmettre aux générations futures un territoire de qualité. Merci à monsieur Claude Pennequin, ancien premier adjoint et délégué du Parc naturel régional de l'Avesnois, pour son appui indéfectible dans la mise en œuvre de cette étude.

Merci au Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) présidé par Paul Raoult et dirigé par Yvon Brunelle. Merci à Guillaume Dhuiège, responsable du pôle « Patrimoine naturel et eau » et à Aurélien Thurette, chargé de mission « Patrimoine naturel et biodiversité » impliqués dans la mise en place de cet outil de connaissance au service des citoyens et des élus. Merci pour leur soutien tout au long de l'étude.

La réalisation de ce document n'aurait pas été possible sans la participation des habitants et des exploitants de la commune. Nous les remercions vivement.

## Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes.

### Pourquoi ?

Les objectifs de ce programme sont de **répondre à plusieurs orientations ou mesures de la charte du PNRA** :

- améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire ;
- se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines ;
- améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la question des projets d'aménagement publics et privés.

Les ICB : un outil d'aménagement du territoire.

Les Inventaires communaux de la biodiversité apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLU, carte communale...), de remembrement ou autre aménagement. L'évolution de l'exigence concernant la prise en compte des milieux naturels, notamment dans les PLU, se traduit par la mise en place d'évaluations environnementales. Il s'agit d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation.

#### Focus : Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement est initié suite au constat que la France traverse une grave crise climatique et écologique. Deux lois sont issues de cette réflexion afin de mieux prendre en compte l'environnement dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, du transport, de l'énergie-climat, de la biodiversité, de la santé et de la gouvernance. Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'environnement et de l'écologie dans notre pays.

Les ICB : un outil de préservation des milieux

Les Inventaires communaux de la biodiversité permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort ainsi que les potentialités d'actions permettant d'améliorer l'expression de la biodiversité des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

Les constats issus de ce travail permettront d'une part de mettre en avant les enjeux écologiques identifiés sur la commune et également d'alimenter les réflexions quant à leur prise en compte notamment dans le cadre de projets d'aménagement locaux (documents d'urbanisme,...).

### Pour qui ?

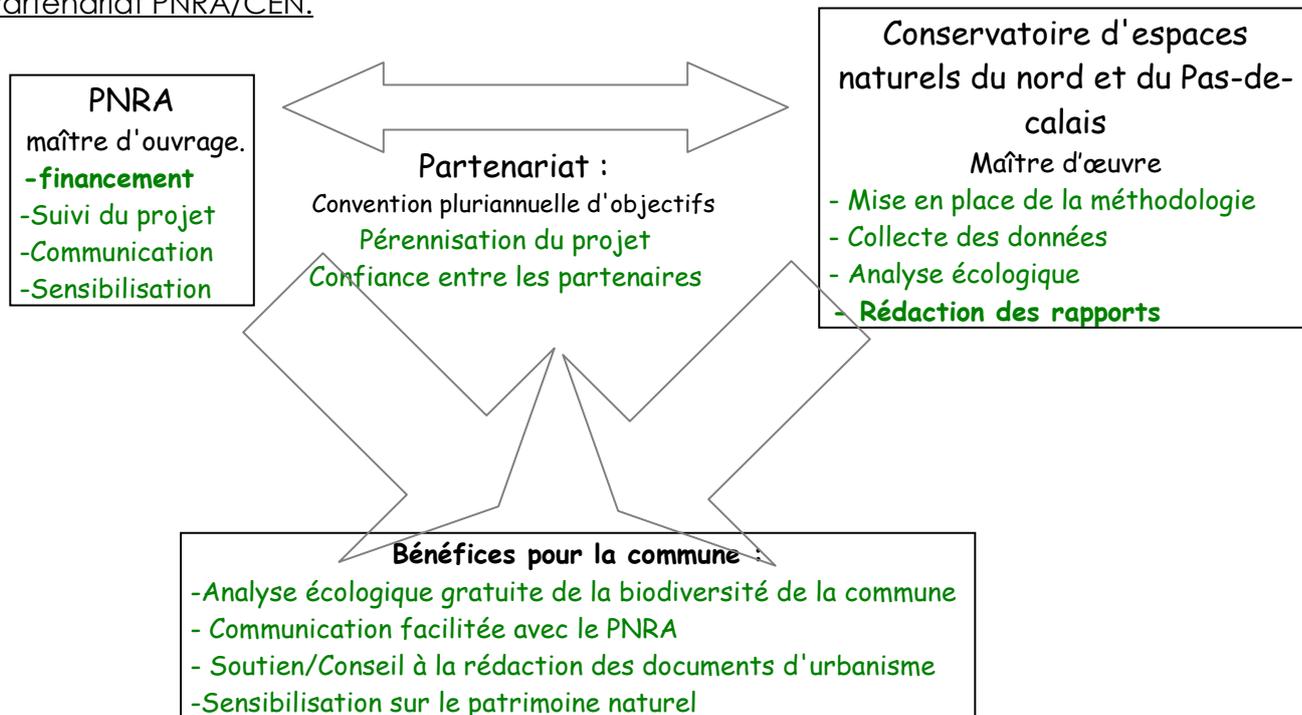
Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose la réalisation d'inventaires communaux de la biodiversité depuis 2012 pour les **communes volontaires** du territoire.

Un des objectifs étant la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, les **communes sur le point de réviser ou en cours de rédaction de leurs documents**

**d'urbanisme**, notamment leur PLU, sont préférentiellement associées au programme. Avoir une meilleure connaissance du terrain permet de mieux conseiller les élus locaux et d'orienter les choix qui seront fait, afin d'intégrer la nature dans leurs futurs projets. Un autre critère de choix pour les premières années de ce projet est le défaut de connaissance sur le plan écologique. Les **communes situées dans les « Espaces de biodiversité à étudier »** identifiés dans le plan de Parc sont ainsi privilégiées.

## Comment ?

Partenariat PNRA/CEN.



- La **phase de terrain** est réalisée par les salariés du CEN. Elle se déroule de mars à août.



- Les **résultats** sont rapidement interprétés.
- L'**analyse des enjeux écologiques** est une synthèse de l'analyse écologique des différentes entités communales.



# SOMMAIRE

## Table des matières

Remerciements :.....	1
Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune .....	2
Pourquoi ? .....	2
Pour qui ? .....	2
Comment ?.....	3
Synthèse .....	6
Occupation du sol.....	7
Evolution de l'occupation du sol .....	10
Les haies et leurs qualités écologiques.....	11
Bilan des inventaires des espèces.....	15
Les espèces d'intérêt patrimonial.....	17
Description des zones à enjeux .....	22
Potentialités écologiques sur la commune de Lez Fontaine: Préservation et amélioration de l'existant.....	27
Annexes.....	39
Listes d'espèces.....	40
inventaire floristique (294 espèces) .....	40
Inventaire faunistique (372 espèces) .....	50
Fiches descriptives: .....	55
Les haies et le bocage.....	56
Les étangs et mares prairiales .....	58
Les systèmes prairiaux.....	62
Les plantes exotiques envahissantes.....	66
La Chevêche d'Athena ( <i>Athene noctua</i> ) .....	68
Le Grand mars changeant ( <i>Apatura iris</i> ) .....	69
Le Tabac d'Espagne ( <i>Argynnis paphia</i> ) .....	70
Flore : Protection et rareté .....	71
Achillée sternutatoire ( <i>Achillea ptarmica</i> ) .....	73
Scirpe des bois ( <i>Scirpus sylvaticus</i> ) .....	74

## Synthèse

Lez Fontaine est une commune d'environ 220 habitants, située dans le sud-est du département du Nord. Elle appartient au canton de Solre-le-Chateau et à la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.

De nombreux enjeux écologiques sont déjà identifiés sur ce territoire. En effet, la commune est comprise dans le périmètre d'une ZNIEFF de type II « Complexe écologique de la fagne forestière » et d'une ZNIEFF de type I « Haute vallée de la Solre et ruisseau de l'écrevisse ». On distingue également un périmètre Natura 2000, celui du site 39 : « Haute vallée de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers ».

Dans un premier temps sera présentée l'occupation du sol actuelle de Lez Fontaine. Cette carte permet de voir que la commune partage son territoire entre prairies et cultures mais aussi au nord avec les boisements.

Dans un second temps l'évolution de l'occupation du sol est présentée avec la mise en évidence des parcelles prairiales perdues depuis 2009 (conversion des prairies en cultures ou urbanisation). Ce phénomène reste limité sur la commune dans le laps de temps qui concerne l'étude (2009-2014).

Le bocage, élément emblématique de l'Avesnois, a été étudié et une cartographie de la typologie des haies communales réalisée. Elle montre que le maillage bocager se concentre au Nord de la départementale 962.

L'analyse du réseau de haies entre 2003 et 2014 montre que le sud du village est la zone la plus touchée par la perte de haies.

La quatrième carte localise les espèces de faune ou de flore patrimoniales observées sur la commune. Elle est le fruit d'une compilation de données d'observation de terrain de 2014, de données du RAIN et de données issues de l'élaboration du Docob du site Natura 2000 39 en 2011.

La prise en compte des données historiques, en plus des données de terrain de 2014, permet d'évaluer au mieux et avec plus de recul les enjeux écologiques de la commune.

La cinquième carte localise les zones à enjeux. Elle est construite sur l'analyse des enjeux faune, flore et habitats déterminés sur la commune.

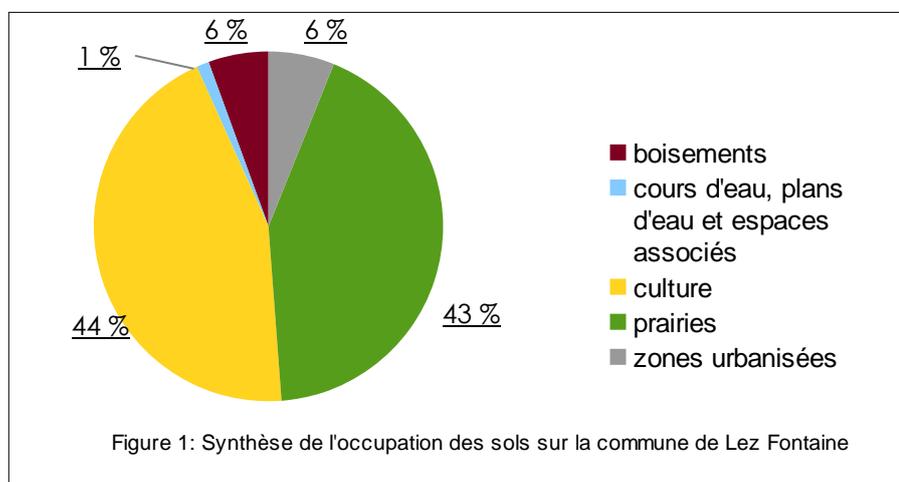
Lez Fontaine présente des zones à enjeux localisées le long des cours d'eau : le long de la Solre avec des prairies humides et une zone de boisements, ainsi que d'autres zones plus ponctuelles disséminées sur la commune, avec notamment des fossés situés dans le centre Bourg qui hébergent une végétation humide patrimoniale.

Enfin, la dernière partie du document présente les potentialités écologiques de la commune et les possibilités de gestion. Une fiche par enjeu identifié est rédigée. Elle présente l'enjeu en question, les enjeux faune, flore associés. Un état des lieux de cet enjeu sur la commune est ensuite proposé de même que sa localisation communale, des propositions d'actions et quelques outils mobilisables pour leur mise en oeuvre.

En annexe, la liste des espèces rencontrées est fournie ainsi que quelques fiches thématiques.

## Occupation du sol

L'occupation du sol représente l'utilisation qui est faite du territoire. On y distingue les cultures, les prairies, les boisements, les espaces en eau et espaces associés et les espaces urbanisés (zones d'habitations et jardins).



### Les cultures : 44% du territoire (±192 ha)

Les cultures occupent une bonne partie sud-ouest du village ainsi qu'une partie dans le nord à proximité du boisement. Elles occupent la même superficie que les prairies. Ce sont principalement des cultures céréalières.

### Les prairies : 43 % du territoire (± 184 ha)

Les prairies ceinturent le village par le nord et l'ouest et sont globalement situées le long des cours d'eau. Elles se distinguent d'une part en fonction de leur usage : fauche ou pâturage et de leur degré d'humidité (voir fiche « les systèmes prairiaux »).

De manière générale, les systèmes prairiaux sont menacés par un usage intensif avec l'assèchement des prairies humides, le surpâturage, l'utilisation d'intrants, les fauches trop précoces.

La commune de Lez Fontaine présente des prairies remarquables de différentes natures : des prairies humides mais aussi des prairies mésophiles.

### Les boisements : 6% (±24 ha)

Situé au nord-ouest de la commune, le boisement de Lez Fontaine est concerné par le périmètre du site Natura 2000 « Haute vallée de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » ainsi que par la ZNIEFF de type I et de type II qui s'étendent sur cette commune.

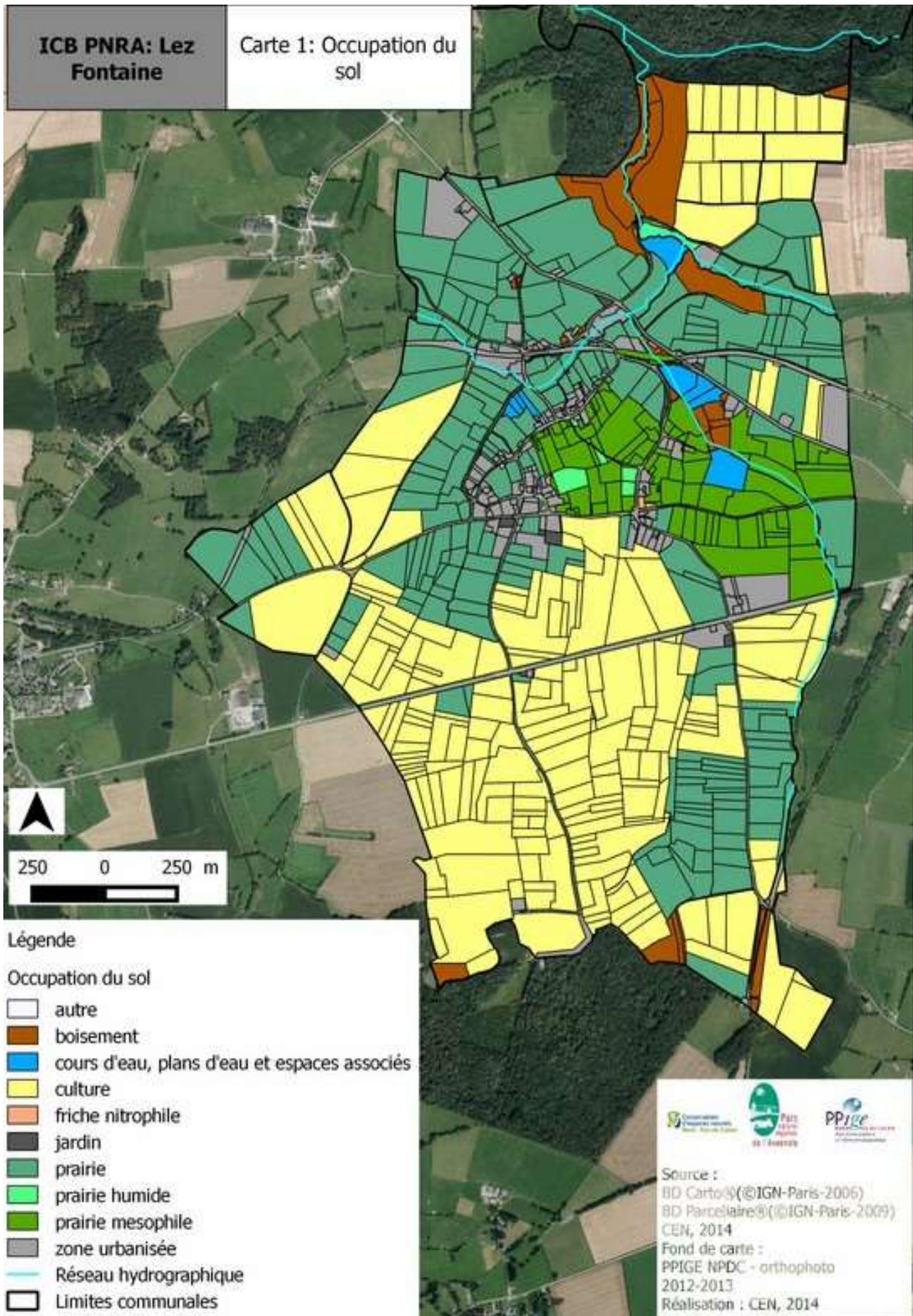
Ce massif forestier s'intègre donc de manière plus globale à un complexe forestier remarquable.

### **Le village : 6% du territoire (± 26ha)**

On retrouve le cœur du village situé en position centrale entre les départementales D27 et D962. Les zones d'habitations se retrouvent ensuite ponctuellement sur le territoire de la commune.

### **Les étangs, les mares et les espaces associés 1 %: (± 5 ha)**

Bien que ces points d'eau n'aient pas fait l'objet d'un inventaire exhaustif dans le cadre des ICB, les prospections de terrain ont permis de compter 7 points d'eau correspondant à des étangs. Ils se répartissent plutôt sur la moitié nord de la commune et semblent être utilisés pour des activités liées à la pêche. Aucune mare prairiale n'a été répertoriée durant cette saison de terrain cependant les données du PNR font état de 2 mares faisant l'objet de Mesures Agro Environnementales. Les prospections de terrain ne nous ayant pas permis d'inventorier tout le territoire, la présence d'autres points d'eau est à envisager.



## Evolution de l'occupation du sol

En utilisant les données d'occupation du sol fournies par le PNR pour l'année 2009 il est possible d'en observer l'évolution. On constate ainsi que la surface de prairies perdue au profit de cultures ou de l'urbanisation a été très limitée entre 2009 et 2014. Sur la commune, la surface de prairies est à peu près égale à la surface de culture. Cependant, l'intérêt écologique des systèmes prairiaux nécessite d'apporter une attention toute particulière à leur maintien.



## Les haies et leurs qualités écologiques

### FOCUS : Les Haies

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

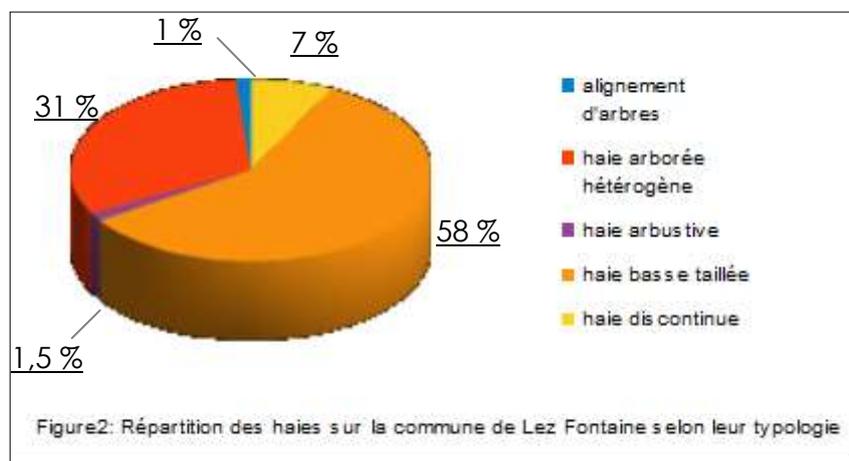
**Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.

**Écologique** comme, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier

**Paysager, esthétique** et donc **touristique**

*(A noter que le Parc a conduit en 2013 un stage sur les services écosystémiques rendus par le bocage)*

La qualité d'une haie dépend de sa capacité à assurer ces différentes fonctions. Leur rôle dans le contexte écologique et paysager du territoire est d'autant plus important lorsque les linéaires de haies sont associés à un réseau de prairies.



La commune de Lez Fontaine qui partage son territoire entre prairies et cultures compte plus d'une trentaine de kilomètres de haies.

Celles-ci sont surtout localisées au niveau des parcelles prairiales situées autour du centre Bourg et le long des cours d'eau (Solre, ruisseau de Solre-le-Château et ruisseau de Lez Fontaine) formant le paysage bocager typique de l'Avesnois.

Les haies rencontrées sont pour leur majorité des haies basses taillées (à plus de 50%) qui ne représentent pas l'optimum écologique dans ce contexte bocager. En effet ce sont les haies arborées hétérogènes et les haies arbustives, qui représentent 31 % et un peu plus de 1 % du linéaire sur la commune, qui sont considérées comme étant de bonne qualité

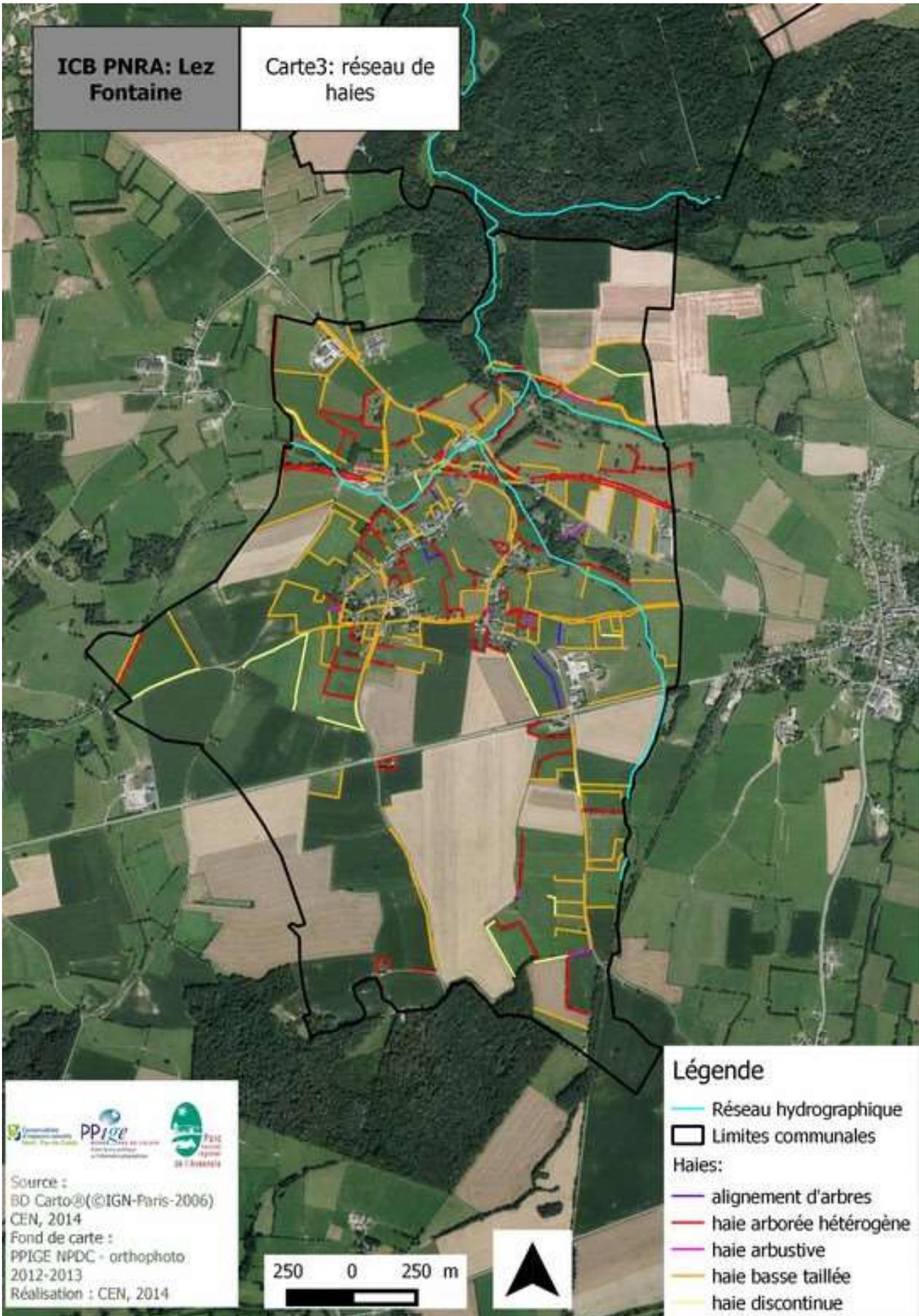
écologique, c'est à dire que leurs structures et leurs continuités permettent de remplir les fonctions précitées (Cf encadré focus).

L'évolution des pratiques agricoles et l'artificialisation des sols s'accompagnent parfois de l'arrachage des haies ou de leur réduction en haies basses. L'estimation des zones touchées par la perte de haies depuis 2003 est disponible carte 4 (comparaison des données de terrain 2014 aux données PNRA de 2003). L'analyse montre plusieurs zones, notamment au sud de la commune, touchées par l'arrachage des haies. Une analyse comparative entre 2009 et 2014 a aussi été réalisée. Celle-ci montre quant à elle que depuis 2009 le linéaire de haies semble stable sur la commune.

**On compte au total plus de 30 km de haies sur la commune. Il semble donc primordial de préserver ce linéaire en conservant et favorisant les haies hautes et diversifiées.**

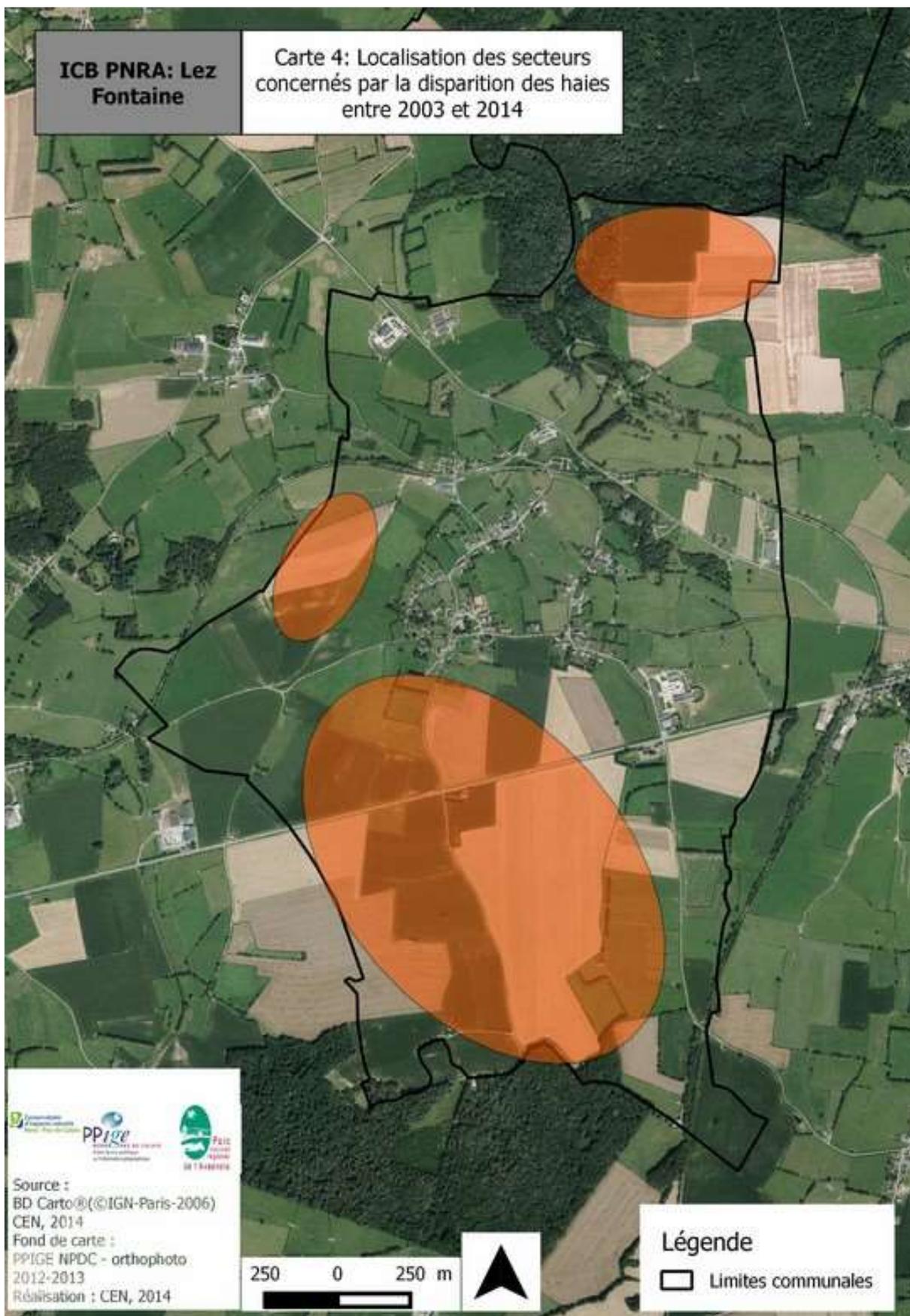
ICB PNRA: Lez  
Fontaine

Carte3: réseau de  
haies



**ICB PNRA: Lez  
Fontaine**

**Carte 4: Localisation des secteurs  
concernés par la disparition des haies  
entre 2003 et 2014**



Source :  
BD Carto®(©IGN-Paris-2006)  
CEN, 2014  
Fond de carte :  
PPIGE NPDC - orthophoto  
2012-2013  
Réalisation : CEN, 2014

**Légende**  
□ Limites communales

## Bilan des inventaires des espèces

Lez Fontaine compte un bon nombre d'espèces animales comme végétales sur son territoire. Cela est lié à la diversité des habitats rencontrés : le boisement, un complexe bocager par endroit encore bien préservé avec des haies hautes arborescentes et des prairies (dont certaines mésophiles et hygrophiles hébergent une flore diversifiée) et enfin la présence de cours d'eau et de plans d'eau.

Cette mosaïque d'habitats favorise la diversité faunistique et floristique.

Bien qu'ils n'aient pu être exhaustifs, les inventaires de 2014 ont permis de mettre en évidence la présence d'un grand nombre d'espèces sur la commune. Les données récoltées ont également pu être complétées par les données plus anciennes et les données transmises par le RAIN. Leur prise en compte permet d'obtenir une meilleure évaluation des potentialités écologiques de la commune. Le regroupement de toutes ces observations permet d'obtenir le bilan suivant :

Tableau 1: Bilan des espèces à Lez Fontaine

Groupe	Nombre total d'espèces recensées	Nombre d'espèces observées en 2014	Nombre total d'espèces à enjeu	Nombre d'espèces à enjeu observées en 2014
Amphibiens-Reptiles	/	/	/	/
Oiseaux	45	42	7 dont 2 non nicheuses	5
Libellules	13	13	-	-
Papillons de jour	14	14	2	2
Orthoptères	3	3	/	/
Mammifères	3	/	1	/
Flore	293	149	15	8
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>221</b>	<b>26</b>	<b>15</b>



Illustration 2 : Chevéche d'Athene (*Athene noctua*) ©Alain Chappuis



Illustration 3 : Alchémille vert jaunâtre (*Alchémilla xanthochlora*) Alexandra Janczak, 2014

Une dizaine de jours a été consacrée au travail de terrain. Cependant, certaines zones et certains milieux n'ont pu être prospectés de manière exhaustive.

Ainsi, l'ensemble du territoire communal n'a pu être étudié comme par exemple les zones de cultures céréalières au sud de la commune. Cependant, les zones présentant les enjeux les plus forts ont été ciblées. D'autre part, des groupes d'insectes comme les orthoptères par exemple (criquets et sauterelles), n'ont pas pu être inventoriés de manière satisfaisante pour dresser une liste d'espèces la plus complète possible, ceci à cause des conditions météorologiques en fin d'été, période la plus propice pour ces animaux.

*Les données présentées ici ne peuvent donc prétendre à l'exhaustivité, mais les chiffres présentés dans ce document témoignent d'ores et déjà d'une richesse spécifique importante.*

#### **Focus : les plantes exotiques envahissantes (cf fiches descriptives)**

Au cours des prospections de terrain certaines espèces exotiques envahissantes ont été identifiées. Il s'agit de plantes introduites volontairement ou non par l'Homme et qui s'établissent en dehors de leur région d'origine. Elles ont la capacité de se propager rapidement au détriment des espèces indigènes. Leur présence a des impacts à la fois sur le plan écologique (concurrence avec la flore locale, réduction de la biodiversité,...) mais également sur le plan économique (perturbation des activités humaines) et sanitaire (allergies, brûlures). Ces espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre d'interventions de gestion afin de limiter leur dispersion. De manière non exhaustive, on notera, sur la commune de Lez Fontaine, la présence de la Balsamine de l'Himalaya, la Berce du Caucase et le Solidage glabre.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois anime une action sur cette thématique visant à cartographier les stations de présence de ces espèces, identifier les sites sur lesquels intervenir en priorité et organiser des chantiers d'arrache.

## Les espèces d'intérêt patrimonial

### **FOCUS : Espèces et habitats patrimoniaux**

Les espèces patrimoniales sont celles que l'on estime importantes à préserver et à transmettre aux générations futures, tout comme on le fait en architecture. Ce sont des espèces à enjeux.

De la même manière on parle d'habitats patrimoniaux.



Ourlet à Gaillet gratteron et Balsamine n'y touchez pas

Malgré les conditions particulières d'inventaire (conditions météorologiques de l'été peu favorables), les données récoltées font état d'un nombre important d'espèces et en particulier d'espèces patrimoniales.

Les observations antérieures ont également permis de compléter la liste des espèces patrimoniales observées sur la commune. Toutes ces données n'ont pas forcément été localisées mais elles contribuent à l'évaluation des enjeux de préservation sur la commune.

Les espèces patrimoniales sont présentées sur la carte suivante (carte 4). Elles peuvent permettre d'identifier des zones particulièrement riches. Il est important de préciser que la représentation de la faune reste délicate puisque les espèces animales sont amenées à se déplacer.

Le tableau suivant présente un extrait des espèces patrimoniales présentes sur Lez-Fontaine (tableau 2 et 3).

**Faune : 7 espèces patrimoniales** (hors données anciennes)



Elles sont liées à la fois aux milieux humides et au bocage, mais également aux milieux forestiers. Cette mosaïque de milieux forme un ensemble écologique fonctionnel favorable à la présence de ces espèces.

Illustration 4 : Bruant jaune (*Emberiza citrinella*). ©Gilbert Blaisin

Tableau 2: Espèces patrimoniales rencontrées à Lez Fontaine en 2014:

Groupe	Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale
Oiseaux	Bruant jaune	bocage	Assez Commun
Oiseaux	Chevêche d'Athéna	bocage	Assez Commun
Oiseaux	Rougequeue à front blanc	Bocage, milieux arborés	Assez rare
Oiseaux	Pouillot fitis	Milieux arborés	Assez Commun
Oiseaux	Fauvette grissette	Bocage, milieux buissonnants	Assez Commun
Papillons	Grand Mars changeant	Lisières et clairières forestières	Peu Commun
Papillons	Tabac d'Espagne	Lisières et clairières forestières	Peu Commun

**Flore : 8 espèces patrimoniales** (hors données anciennes)

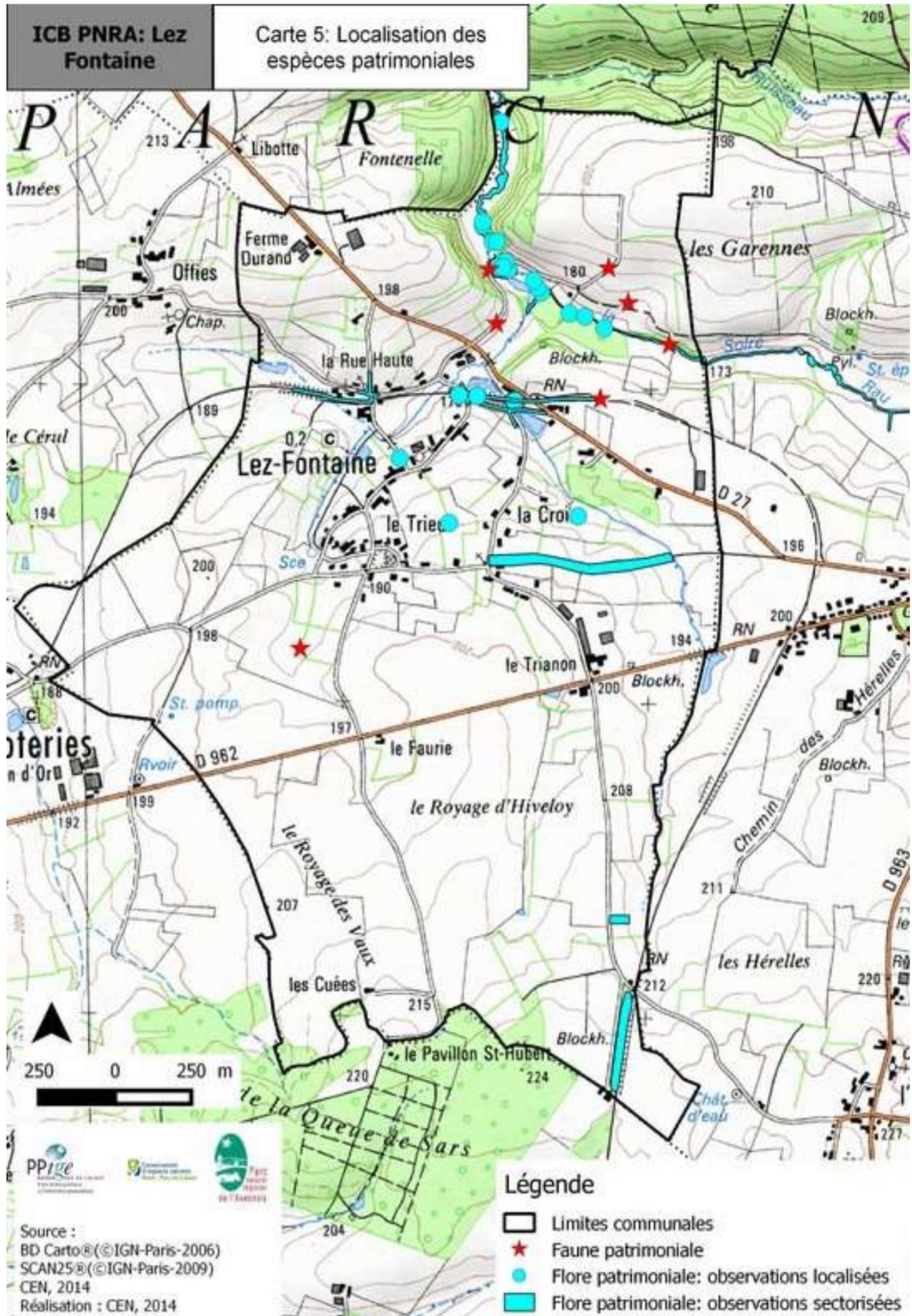


Illustration 5 : Campanule fausse raiponce (*Campanula rapunculoides*). Alexandra Janczak, 2014

La commune a la particularité de présenter un certain nombre d'espèces patrimoniales. On les retrouve autant dans les milieux humides (prairies, cours d'eau), qu'au sein du système bocager ou encore en milieu forestier. Le tableau suivant présente la flore patrimoniale rencontrée sur Lez-Fontaine en 2014 (tableau 3).

*Tableau 3: plantes patrimoniales rencontrées sur la commune de Lez Fontaine en 2014 :*

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Milieu</b>	<b>Rareté régionale</b>
Achillée sternutatoire	Prairies hygrophiles, milieux humides, bords de cours d'eau	Assez Commun
Alchémille vert jaunâtre	Prairies hygrophiles, milieux humides, bords de cours d'eau	Assez Rare
Barbarée intermédiaire	Friches, talus	Assez Rare
Campanule fausse raiponce	Bois, près, lieux secs	Peu Commun
Balsamine n'y-touchez-pas	Clairières et lisères forestières	Assez Rare
Scirpe des bois	Roselière, prairies humides, bords des cours d'eau	Assez Commun
Scabieuse colombar	Milieux non amendés	Peu Commun
Trèfle intermédiaire	Bois et coteaux	Assez Rare



## Enjeux écologiques

La carte des enjeux écologiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes parcelles présentes sur la commune.

L'estimation de la valeur écologique de différentes parcelles se base dans un premier temps sur la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux, puis sur une analyse paysagère.

Quatre niveaux d'enjeux ont été déterminés. Pour une lecture rapide de la carte, un code couleur a été utilisé. Le classement se fait comme suit :

### **Zone à enjeu national.(EN ROUGE)**

- Présence d'espèces inscrites à l'annexe II de la : Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive « Habitat-Faune-Flore »;
- Présence d'espèces inscrites sur les listes rouges UICN et nationales jusqu'au niveau « presque menacée » (NT).
- Présence d'habitats inscrits à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive « Habitat-Faune-Flore ».

### **Zone à enjeu régional.(EN ORANGE)**

- Présence d'espèces ou habitats inscrits sur une liste rouge régionale, jusqu'au niveau « presque menacée » (NT);
- Présence d'espèces avec un indice de rareté régional d'au moins «Rare», calculé selon une méthodologie cohérente avec les indices régionaux du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) et du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) ;
- présence d'habitats ou d'espèces patrimoniaux à l'échelle régionale. Patrimonialité évaluée par le CBNBL pour les habitats et la flore, et ponctuellement pour quelques groupes.

### **Zones à enjeu PNR.(EN VERT)**

- Présence d'espèces ou d'habitats caractéristiques du territoire de l'Avesnois (liste en cours de réalisation.) Il s'agit des espèces relativement rares dans le reste de la région Nord – Pas-de-Calais, mais bien représentées localement et pour lesquelles le Parc naturel régional de l'Avesnois a donc un rôle particulier à jouer pour leur préservation. Le Rougequeue à front blanc en est un bon exemple;
- Présence d'éléments paysagers favorables à des espèces d'enjeu PNR.

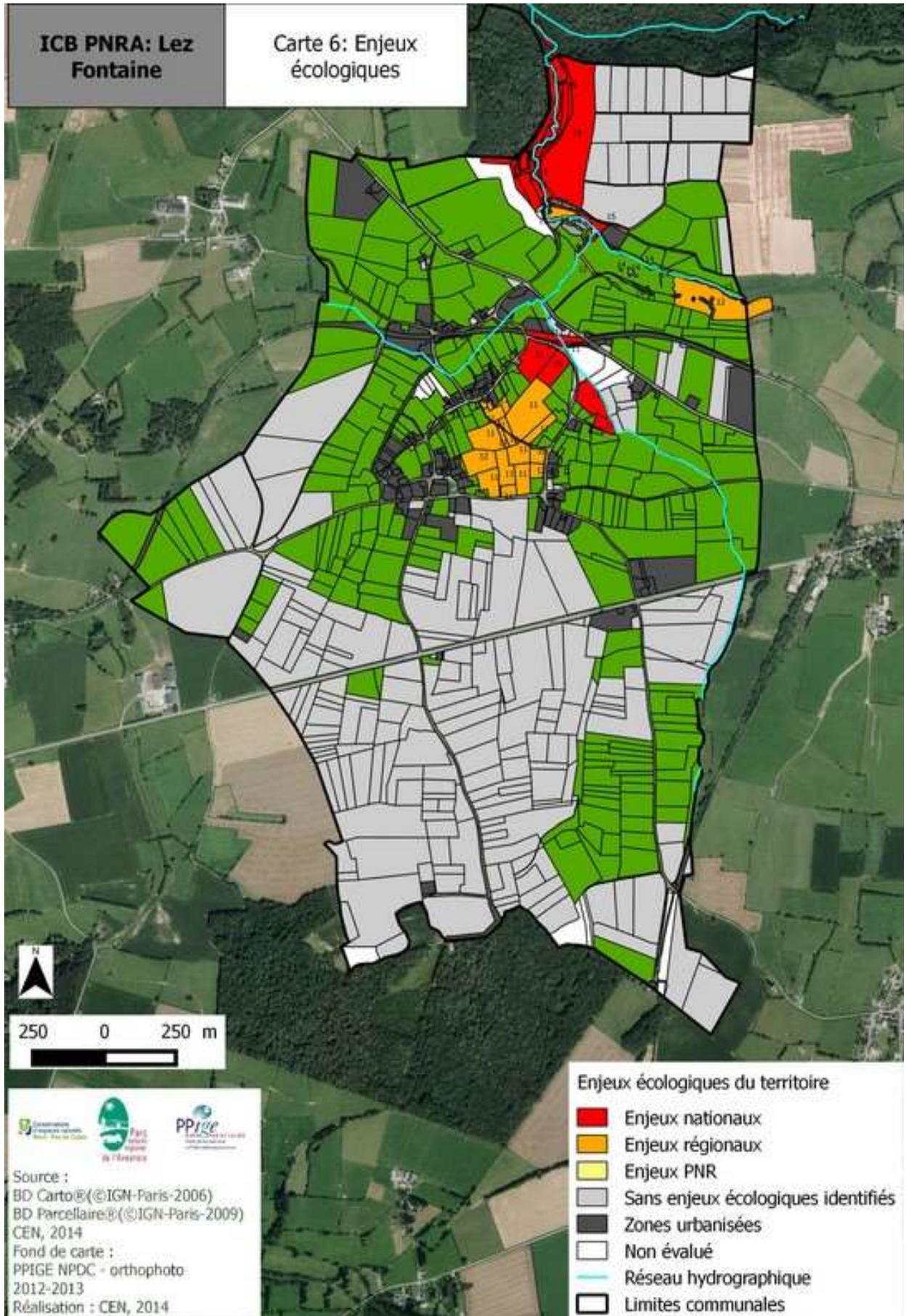
### **Zones à enjeu Local.(EN JAUNE)**

- Présence d'un habitat potentiel correspondant à un enjeu national ou régional mais dégradé ;
- Présence d'un habitat bien conservé, remarquable par sa surface et son développement, mais ne relevant pas d'un enjeu national, régional ou du Parc;
- Présence d'un cortège d'espèces considérées comme caractéristique même si ces espèces sont courantes.

### **Zones sans enjeu écologique particulier.(HACHURES)**

- Présence d'habitats très perturbés, et d'espèces banales.

Les facteurs paysagers sont très importants et sont pris en compte dans l'analyse. La présence d'espèces à enjeu dans un secteur peut révéler la bonne fonctionnalité écologique d'entité paysagère.



## Description des zones à enjeux

### Zones à enjeu national.

Les codes numériques 11, 12, 14 et 15 font référence aux différentes entités rencontrées et sont reportés sur la carte n°6 afin de faciliter leur localisation

#### Prairies remarquables (moyennement humides 11) :

Les prairies humides ont un intérêt écologique majeur puisqu'elles sont généralement le support d'habitats et d'espèces remarquables. Le degré d'humidité du sol et la gestion appliquée sur ces parcelles vont influencer le développement d'une flore caractéristique. Les prairies d'intérêt communautaire qui ont été identifiées sur Lez-Fontaine sont des prairies mésophiles, c'est à dire moyennement humide. La fauche extensive de ces prairies, qui est une fauche réalisée à une période appropriée pour la biodiversité avec une fréquence de coupe moins importante pour laquelle les produits sont évacués, permet de conserver leur grande diversité floristique.

Les parcelles d'intérêt communautaire qui ont été repérées lors des prospections de terrain de 2014 sont localisées le long du ruisseau de Solre-le-chateau et le long de la Solre. Elles ne représentent qu'une petite partie du territoire de la commune. Il est à noter que les inventaires ne sont pas exhaustifs et que d'autres prairies d'intérêt communautaire n'ont peut-être pas été prospectées et mises en évidence sur cette cartographie.

On notera la présence de **végétations humides et aquatiques (14) d'intérêt patrimonial** le long des cours d'eau et en bordure de certaines prairies. C'est le cas par exemple des végétations hautes et herbacées comme les mégaphorbiaies. On retrouve dans ces formations végétales des espèces telles que l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*) ou encore le Jonc à fleur aiguë (*Juncus acutiflorus*). Ces végétations s'étendent sur de plus petites surfaces mais sont réparties en différents points de la commune. Ce sont des végétations typiques collinéennes des sols mesoneutrophiles à acidiclinales se développant le long des cours d'eau, en lisière des forêts alluviales et en marge de certaines prairies. Elles constituent d'ailleurs le berceau de certaines espèces prairiales. Elles sont aussi une ressource non négligeable pour les insectes par leurs floraisons abondantes entraînant la présence d'insectivores (micromammifères par exemple).

Ces mégaphorbiaies sont menacées par l'eutrophisation des masses d'eau et les modifications de l'hydrodynamisme naturel des cours d'eau auxquels elles sont liées, de même que par l'agriculture intensive qui les restreint en un mince liseré en bordure de parcelles. La présence de plus en plus répandue d'espèces exotiques envahissantes le long des cours d'eau est aussi une menace pour ce type de végétation. En effet, elles sont remplacées par des massifs monospécifiques de ces espèces envahissantes.

#### **Focus: Prairies remarquables**

Les prairies humides sont des habitats en voie de disparition du fait de leur drainage ou de la plantation de Peupliers.

Limiter les intrants, pratiquer une exploitation extensive et conserver ou améliorer l'état des haies sont des actions prioritaires pour préserver ces milieux fragiles.

### **Boisements (15):**

Les boisements occupent 6 % du territoire ne représentant pas une surface très importante sur la commune. Ils sont localisés au nord de la commune. Cependant d'après les différentes études menées, une grande partie des habitats forestiers rencontrés correspondent à des Hêtraies neutroclines à acidiclinales. Il s'agit donc de boisements de Hêtres caractérisés par la présence d'un tapis herbacé bien présent et riche en espèces.

Certaines végétations remarquables d'intérêt communautaire ont été rencontrées sur ce boisement. Telles qu'une Hêtraie à Chèvrefeuille des bois ou encore une Aulnaie-Frênaie à Stellaire des bois.

De même, on retrouve au niveau de ce boisement des espèces remarquable tel que la Balsamine n'y-touchez-pas (*Impatiens noli-tangere*).

Ce massif héberge également une faune remarquable c'est le cas d'un papillon patrimonial en Nord Pas-de-calais qui affectionne les milieux de lisières et de clairières forestières : le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*). Ils constituent aussi des habitats favorables pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Pic épeiche (*Dendrocops major*).

### **Les cours d'eau et leurs berges:**

Le territoire de Lez Fontaine est marqué par la présence de la Solre et de ses affluents. Cette rivière traverse le village dans sa partie Nord partiellement en contexte boisé.

Les ruisseaux de Solre-le-Chateau et de Lez Fontaine, parcourent quant à eux la commune dans un contexte bocager plutôt préservé.

La qualité de ces cours d'eau (qualité physico-chimique ; physique : présence d'une ripisylve bien développée de même qu'hydromorphologique) détermine en partie la présence d'habitats et d'espèces remarquables comme des Aulnaies-Frênaies alluviales d'intérêt communautaire ou encore une mégaphorbiaie à Achillée sternutatoire et Reine-des-prés.

La Solre semble aussi être, selon une étude malacologique menée dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectif du site Natura 2000 (site 39), un cours d'eau favorable au développement d'un Bivalve rare et menacé en région : la Mulette épaisse (*Unio crassus*). Cette moule est une espèce protégée au titre de la Directive Habitat Faune Flore. Elle ne vit que dans les cours d'eau de bonne qualité.

## Zones à enjeu régional.

### **Prairies remarquables (moyennement humides 11, humides 12) :**

Au-delà des prairies d'intérêt communautaire, on trouve sur la commune de Lez Fontaine des prairies d'intérêt régional. Ce sont autant des prairies pâturées que des prairies de fauche.

On notera notamment la présence d'une prairie de fauche hygrophile à Jonc à fleurs aiguës et Brome en grappe, probablement très rare en région. Cette prairie située dans un méandre de la Solre est très diversifiée d'un point de vue floristique et abrite des espèces patrimoniales au niveau régional telle que la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) observée pour la dernière fois en 2009. Le maintien de cette végétation est conditionné par la préservation de la pratique de la fauche et par l'évitement de pratiques plus intensives qui homogénéiseraient la composition floristique.

On peut aussi noter sur Lez-Fontaine la présence de prairies pâturées à Renoncule rampante et Vulpin genouillé. Ce sont des prairies en voie de raréfaction sensibles à la charge de pâturage qui leur est appliquée.

L'ensemble de ces espaces forme donc un complexe favorable à la flore, mais également à la faune qui y trouvent des milieux propices à la reproduction ou à la chasse.

### **Le bocage :**

La commune de Lez Fontaine compte encore une surface de prairies structurées par un réseau de haies formant le paysage bocager typique de l'Avesnois, ayant justifié le classement de ce territoire en tant que Parc naturel régional. Cette entité est surtout localisée autour du centre bourg (voir carte 4)

L'existence d'un linéaire conséquent de haies, privilégiant la conduite en haies vives et arborescentes et la présence d'arbres de haut jet et d'arbres têtards, et l'alternance avec un réseau dense de prairies favorise la présence d'espèces remarquables dans ces secteurs comme la Chouette chevêche (*Athene noctua*), espèce emblématique du bocage et du PNR Avesnois (voir fiche espèce).

**Par ailleurs, une étude du Parc de 2011 a montré que la diversité et l'abondance des oiseaux augmentent avec une gestion extensive des haies. Ainsi, diminuer la fréquence de taille, éviter la disparition des prairies et restaurer une gestion extensive, favorisent la biodiversité du bocage.** Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche « Les haies et le bocage » en annexe.

Cependant la majorité des prairies prospectées sur Lez-Fontaine correspond à des prairies exploitées intensivement. Il s'agit principalement de prairies pâturées dont l'expression de la diversité floristique est limitée par la fertilisation et le piétinement trop important du bétail. Ces prairies hébergent généralement une flore peu diversifiée ; parfois des habitats potentiellement intéressants sont présents mais la gestion qui y est appliquée ne permet pas à la flore de s'y développer de manière optimale.

## Zones à enjeu Local

### Quelques enjeux ponctuels d'enjeu local à régional selon leur état de conservation

#### Les étangs :



*Illustration 6 : étang situé au nord de la commune de Lez Fontaine*

La commune compte plusieurs étangs de taille plus ou moins importante. L'ensemble de ces milieux n'a pu être prospecté de manière exhaustive. Cependant la visite de certains sites a permis de mettre en évidence la présence d'habitats et de flore remarquables. On notera tout particulièrement l'intérêt d'un étang situé au nord de la commune, en contexte de clairière forestière. En effet, des

végétations d'intérêt communautaire y ont été observées : comme une mégaphorbiaie à Scirpes des bois. La localisation de ce plan d'eau et sa végétalisation lui permettent de présenter un certain intérêt écologique pour l'entomofaune (libellules par exemple) ou les amphibiens.

#### Les fossés et accotements routiers :



*Illustration 7 : Vue sur un fossé enherbé à Lez Fontaine*

Ces espaces sont généralement dominés par la présence d'espèces peu exigeantes caractéristiques des sols riches et dégradés comme la Grande ortie. Cependant sur la commune de Lez Fontaine, le long de certaines voiries, des fossés hébergent une végétation humide peu courante.

## **Potentialités écologiques sur la commune de Lez Fontaine:** **Préservation et amélioration de l'existant**

### **Outils :**

Dans le but d'améliorer les potentialités écologiques de la commune, **plusieurs outils** existent.

Selon les besoins identifiés, un ou plusieurs de ces outils pourront être utilisés. Une grande partie des enjeux écologiques se situe sur des espaces à vocation agricole. De ce fait la proposition de **mesures agroenvironnementales et climatiques MAEc** semble adaptée. Lez Fontaine appartient au territoire Bocage avesnois sur l'enjeu Paysage et Trame Verte et Bleue. A ce titre, les agriculteurs intéressés pourront solliciter des aides pour un panel de mesures prédéfinies. On se référera alors à la notice éditée par la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer « Nord »)

**Le PNR est un acteur de l'amélioration de l'état écologique de son territoire.** Il œuvre à la connaissance de la biodiversité et apporte son appui technique aux élus et aux usagers du territoire comme les agriculteurs pour favoriser la prise en compte des intérêts écologiques dans leurs activités. Le PNR A est l'animateur des MAE et travaille sur la connaissance et la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Le PNR A privilégie la démarche contractuelle et partenariale. Ainsi, la commune de Solrinnes peut mobiliser l'ingénierie du Parc pour une assistance dans la mise en œuvre des actions de préservation et d'entretien des milieux naturels qu'elle souhaiterait mettre en œuvre.

Sur certains secteurs, **le Conservatoire d'espaces naturels du nord et du Pas-de-Calais (CEN) peut intervenir**, sous forme de conseil de gestion mais également en tant qu'acqureur de sites pour les préserver et les valoriser localement. Le CEN peut également mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité sur des parcelles communales en partenariat avec la commune ainsi que sur des parcelles privées avec les propriétaires volontaires en concertation avec les acteurs ruraux sous forme de convention de gestion par exemple.

Au regard des enjeux écologiques et paysagers de la commune, quelques mesures à développer ont été identifiées et cartographiées sur le territoire communal :

**Mesure 1 : Préserver et restaurer les prairies humides**

**Mesure 2 : Maintenir et renforcer les zones de bocages**

**Mesure 3 : Protéger les berges de la Solre et de ses affluents**

**Mesure 4 : Limiter l'expansion des espèces invasives**

**Mesure 5 : Développer une gestion écologique des plans d'eau**

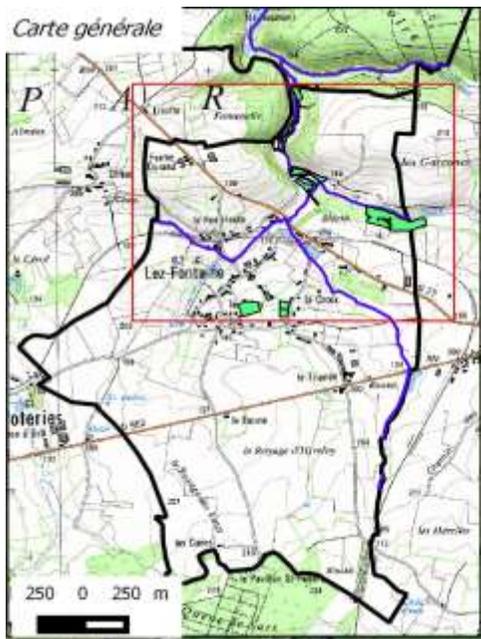
**Mesure 6 : Préserver le réseau de fossés enherbés**

Pour chacune des mesures, un tableau descriptif des enjeux concernés, des actions à mettre en œuvre et des acteurs locaux pour accompagner la commune dans sa mise en œuvre ont été établis.

## Mesure 1: Préserver et restaurer les prairies humides

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>flore associée: Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>) par exemple</p> <p>-</p> <p>faune associée : <b>entomofaune</b> <b>zone de chasse et nourrissage pour les mammifères :</b> micromammifères auxiliaires des cultures et chauve-souris notamment <b>zone de chasse pour les oiseaux</b> ...</p>	<p>surpâturage</p> <p>-</p> <p>utilisation d'intrants et de traitements chimiques</p>	<p><b><u>Restauration :</u></b></p> <p>adapter les périodes de fauche.</p> <p>-</p> <p>adapter les charges et les périodes de pâturage.</p> <p>-</p> <p>limitation voire interdiction de l'usage d'intrants.</p> <p><b><u>Préservation :</u></b></p> <p>achat de parcelle et/ou conventionnement.</p> <p>- Encouragement au maintien des pratiques agricoles favorables</p> <p>-Classement des prairies les plus patrimoniales, de haies et d'arbres têtards au PLU</p>	<p><b><u>Restauration :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b> Animation MAEc pour les parcelles privées Programme TVB pays pour les parcelles communales</p> <p><b>CEN/PNRA :</b> Conventonnement avec les exploitants – conseil et assistance technique pour l'entretien des parcelles communales</p> <p><b>CEN :</b>Acquisition de parcelles avec mise en place d'une gestion en faveur de la biodiversité tout en maintenant des usages agricoles.</p> <p><b><u>Préservation :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b></p> <p>accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme, dans le cadre d'une politique de préservation concertée du bocage – animation MAEc</p> <p><b>CEN/PNRA :</b> Conventonnement avec les exploitants</p> <p><b>CEN :</b> acquisition de parcelles.</p>

Carte générale



**ICB PNRA: Lez Fontaine**

Mesure 1: Préserver et restaurer les prairies humides

Carte zoomée

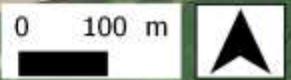


-  réseau hydrographique
-  Limites communales
-  prairies humides





Source :  
 BD Carto® (©IGN-Paris-2006)  
 BD Parcellaire® (©IGN-Paris-2009)  
 CEN, 2014  
 Fond de carte :  
 PPIGE NPDC - orthophoto 2012-2013  
 SCAN25® (©IGN-Paris-2009)  
 Réalisation : CEN, 2014

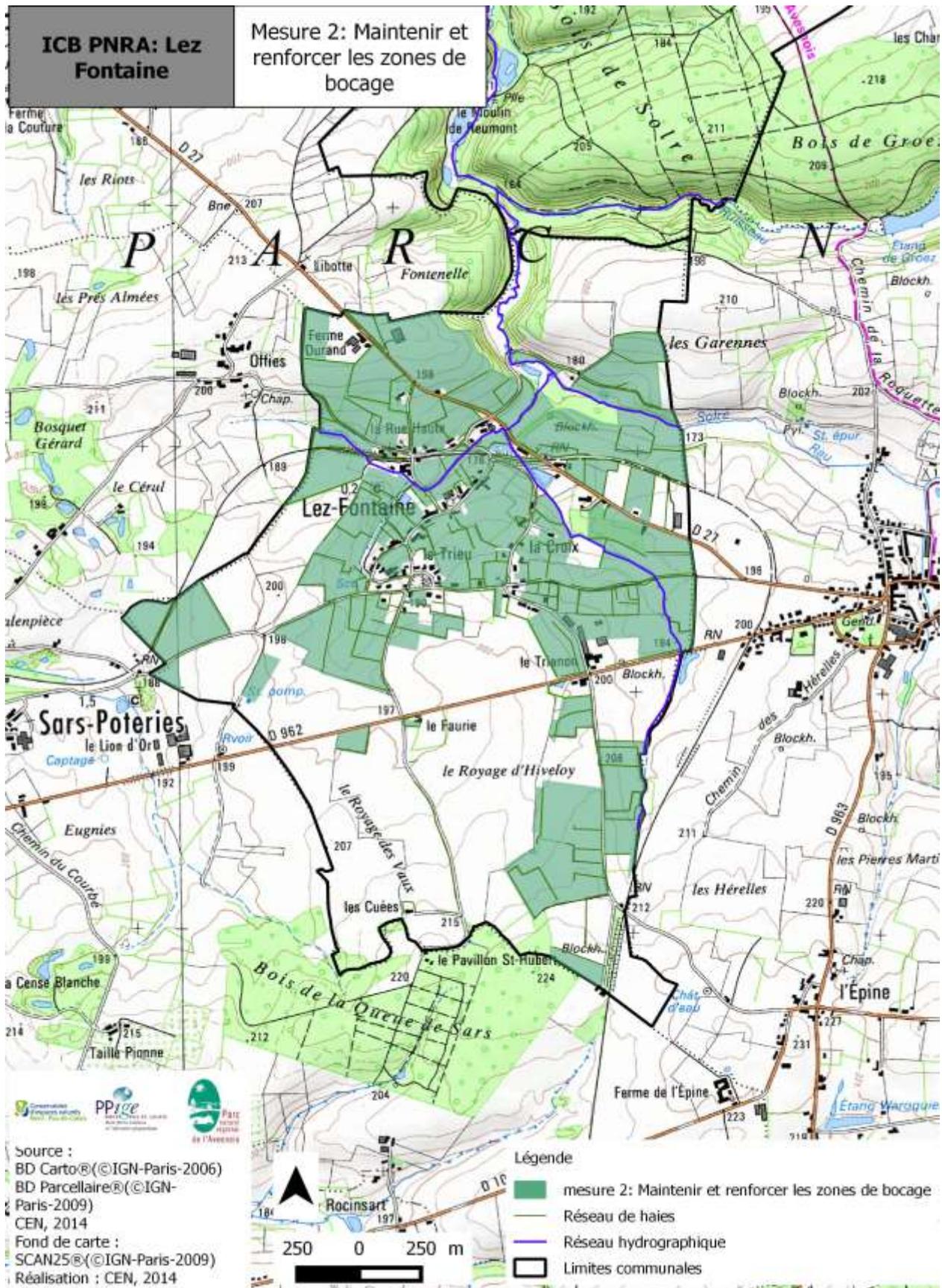


## Mesure 2 : Maintenir et renforcer les zones de bocages

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
avifaune : Rougequeue à front blanc, Chouette chevêche - ensemble de l'entomofaune - maintien du paysage typique de l'avesnois	bocage concentré autour du village - superficie égale à celle des cultures	<p><b><u>Préservation :</u></b></p> <p>inscription des haies et des arbres isolés dans le document d'urbanisme communal (article I123-1 7)</p>	<p><b><u>Préservation :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b> Accompagnement sur les documents d'urbanisme            Animation MAEc sur les parcelles privées            Programme TVB pays sur les parcelles communales</p> <p><b>CEN/PNRA :</b> Conventionnement avec les exploitants</p> <p><b>CEN :</b> acquisition de parcelles.</p>
		<p><b><u>Renforcement :</u></b></p> <p>plantation de vergers hautes tiges et renforcement des haies existantes</p>	<p><b><u>Renforcement :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b> Plan de gestion du bocage – accompagnement des projets de création de vergers (mesure 222 du plan forêt régional)</p> <p><b>CEN/PNRA :</b> Conventionnement avec les exploitants</p> <p><b>CEN :</b> acquisition de parcelles avec mise en place d'une gestion en faveur de la biodiversité tout en maintenant des usages agricoles.</p>

**ICB PNRA: Lez Fontaine**

Mesure 2: Maintenir et renforcer les zones de bocage

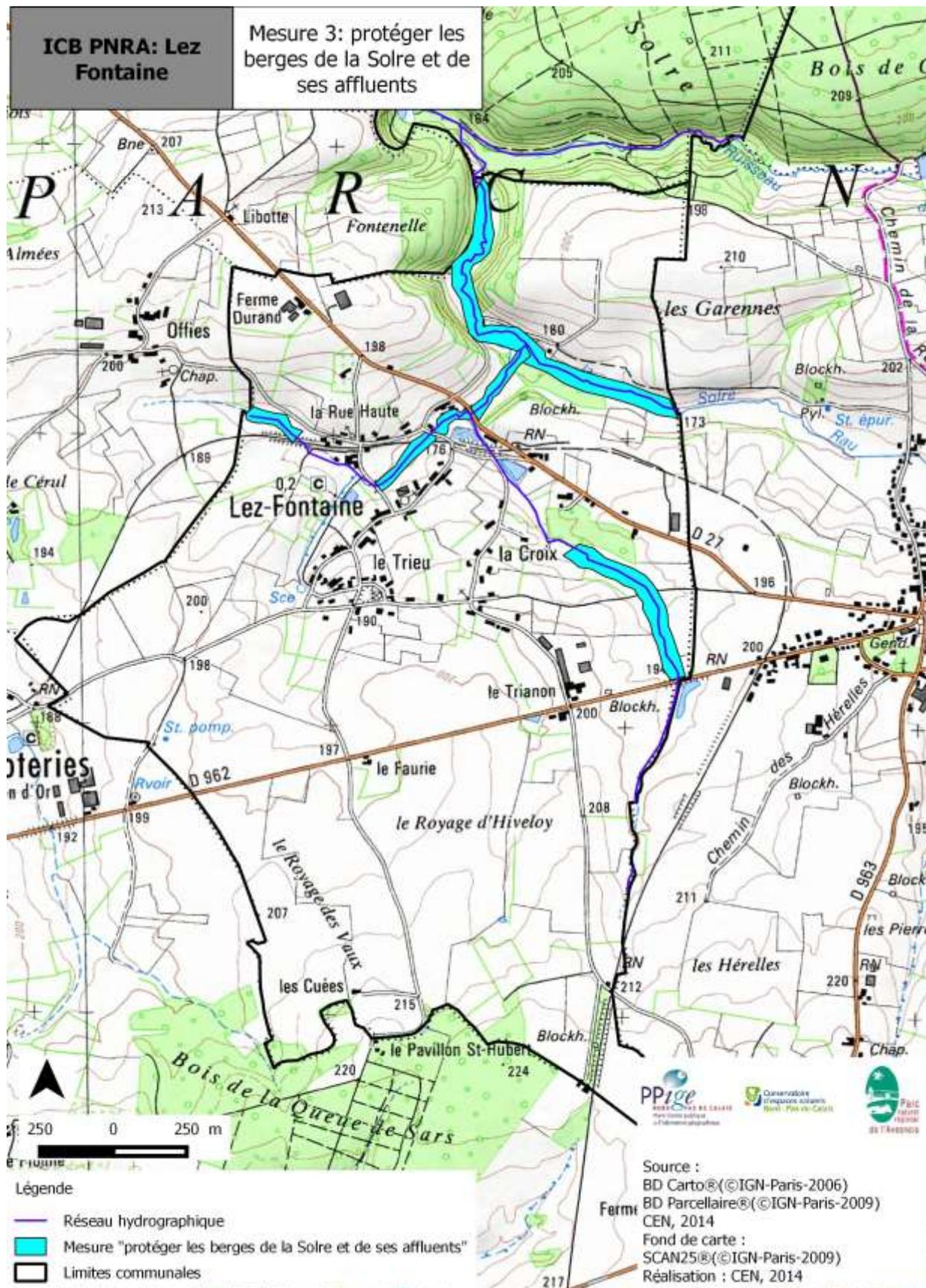


### Mesure 3: Protéger les berges de la Solre et de ses affluents

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	Etat des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>qualité générale de l'eau</p> <p>-</p> <p>malacofaune :</p> <p>Mulette épaisse (<i>Unio crassus</i>)</p> <p>-</p> <p>ichtyofaune :</p> <p>Chabot (<i>Cottus gobio</i>)</p>	<p>destruction des berges par le piétinement du bétail qui entraîne une érosion des berges</p> <p>-</p> <p>envasement des cours d'eau</p> <p>-</p> <p>eutrophisation</p> <p>-</p> <p>perturbation de l'hydromorphologie</p>	<p>pose de clôtures le long des berges</p> <p>-</p> <p>installation de pompes à museaux ou d'accès bétail</p> <p>-</p> <p>plantation de ripisylves</p> <p>-</p> <p>retalutage éventuel</p>	<p><b>SAGE</b> : Action 21 du SAGE et <b>SMAECEA</b> gestionnaire des cours d'eau suite à l'intégration de la commune à la communauté de commune du cœur de l'Avesnois (3CA). Un plan de gestion sera rédigé prochainement et devra intégrer ces enjeux écologiques.</p> <p><b>CEN/PNRA</b> : conventionnement – mission d'assistance technique pour la gestion des parcelles communales.</p> <p><b>CEN</b> : acquisition de prairies avec restauration des berges et maintien de l'activité agricole.</p> <p><b>Natura 2000</b> : signature de contrats Natura 2000</p>

**ICB PNRA: Lez Fontaine**

Mesure 3: protéger les berges de la Solre et de ses affluents



## Mesure 4 : Limiter l'expansion des espèces invasives

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	Etat des lieux sur la commune	Localisation	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>biodiversité communale</p> <p>-</p> <p>risques sanitaires : Berce du Caucase et brûlures</p>	<p>impact sur la biodiversité communale</p> <p>-</p> <p>fragilisation des berges par érosion en période hivernale</p>	<p>le long de la Solre : Balsamine de l'Himalaya</p> <p>-</p> <p>foyers ponctuels de Berce du Caucase et Solidage glabre</p>	<p>arrachage (coupe à la bêche sous le collet)</p> <p>ou</p> <p>réalisation d'une double fauche : une première avant la floraison et une seconde 3-4 semaines plus tard.</p> <p>-</p> <p>plantation d'une ripisylve</p> <p>-</p> <p><u>phytosanitaires à proscrire : abords de cours d'eau</u></p> <p>-</p> <p>communiquer sur les espèces invasives auprès des habitants</p>	<p><b>PNRA</b> : programme en cours à l'échelle du PNRA : en 2014 localisation des zones d'action prioritaires sur le territoire en vue de chantiers</p> <p>-</p> <p>programmes de sensibilisation envisagés</p> <p><b>SAGE</b> : action 18 du SAGE et <b>SMAECEA</b> gestionnaire des cours d'eau suite à l'intégration de la commune à la communauté de commune du cœur de l'Avesnois (3CA).</p>

Source : (fiche « la Balsamine géante », « la Berce du Caucase » et « les Solidages américains » Conservatoire Botanique National de Bailleul)

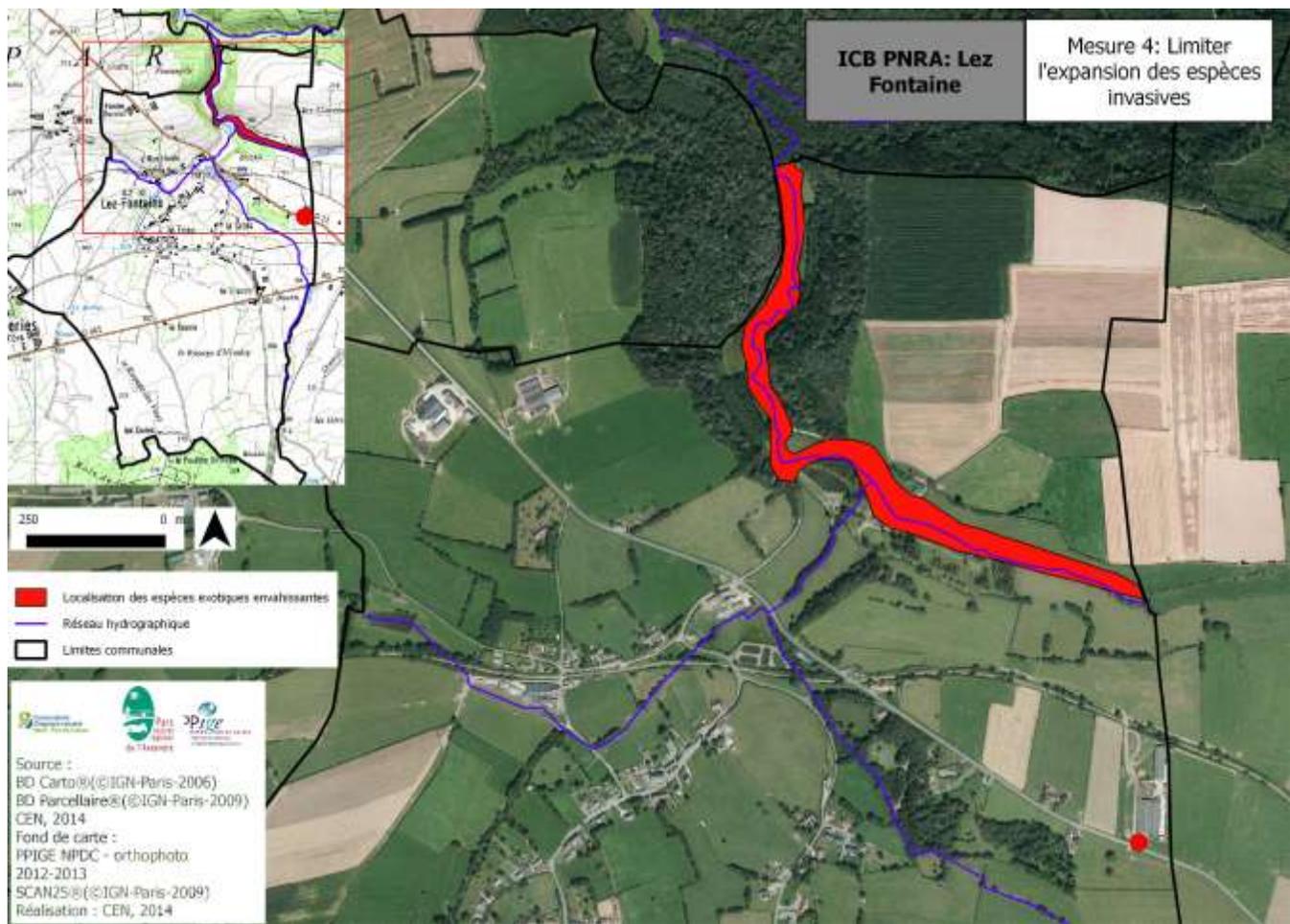


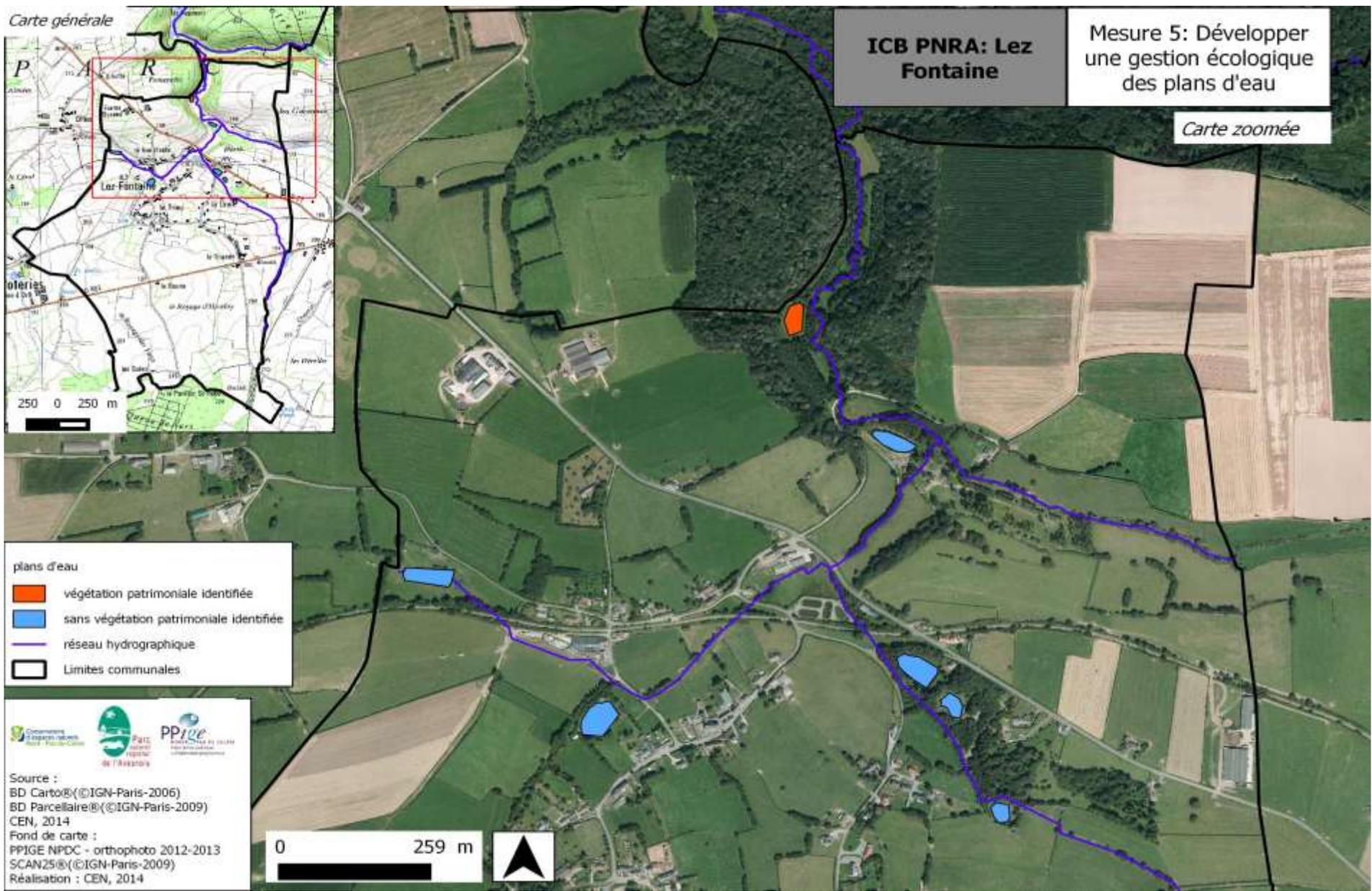
Figure 1 Massif de Balsamine de l'Himalaya, Gaëtan Rey, 2014.

## Mesure 5: Développer une gestion écologique des plans d'eau

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	Etat des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
flore et végétation d'intérêt patrimonial associée : végétation aquatique et végétation rivulaire type mégaphorbiaie - cortège d'odonates - amphibiens	empoisonnement massif - fauche fréquente des abords - berges abruptes non favorables à la faune	réduire le nombre de fauche en mettant en place une fauche tardive exportatrice des abords du plan d'eau - reprofilage des berges - favoriser la plantation d'essences locales en tant qu'arbres de ripisylves	<p><b>CEN/PNRA</b> : convention de gestion avec les propriétaires</p> <p><b>Natura 2000</b> : signature de contrats N2000</p>



*Illustration 10 : Etang sur la commune de Lez Fontaine. Florence Alderweireld, 2014*



## Mesure 6 : Préserver le réseau de fossés enherbés

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	Etat des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>végétation associée notamment mégaphorbiaie d'intérêt patrimonial</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>amphibien</li> <li>-</li> <li>qualité de l'eau</li> <li>-</li> <li>lutte contre l'érosion</li> </ul>	<p>comblement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> <p>fauches trop fréquentes</p>	<p>réduire le nombre de fauches en mettant en place une fauche tardive exportatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> <p>éviter le comblement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> <p>éviter voire interdire l'utilisation de désherbants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> <p>sensibiliser à la gestion différenciée</p>	<p><b>SAGE</b> : fiche action n°10 du SAGE et guide prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme en cours de réalisation</p> <p><b>PNRA</b> : fossés en lien avec les parcelles agricoles : MAEc – mission de conseil et d'assistance technique pour la gestion des parcelles communales.</p>

## Annexes

### Liste des espèces

#### **Inventaire de la Flore**

#### **Inventaire de la Faune**

**oiseaux**

**amphibiens**

**libellules (odonates)**

**papillons de jour (rhopalocères)**

**criquets, sauterelles (orthoptères)**

**mammifères**

### Fiches descriptives

#### **Fiches milieux :**

**Les haies et le bocage**

**Les étangs et mares prairiales**

**Les systèmes prairiaux**

**Les plantes exotiques envahissantes**

#### **Fiches Faune :**

**La chevêche d'Athéna**

**Le Grand Mars changeant**

**Le Tabac d'Espagne**

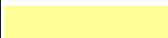
#### **Fiches Flore :**

**l'Achillée sternutatoire**

**Le Scirpe des bois**

## Listes d'espèces.

Les données présentées dans ce document sont issues des observations réalisées en 2014 par le CEN au cours des sorties de terrain, des données transmises dans le cadre du RAIN par le CBNBL et le GON ainsi que des différentes études antérieures réalisées sur la commune (mises à disposition par le PNRA).

	Espèces patrimoniales
---	-----------------------

	Espèces patrimoniales données anciennes (- de 15 ans)
---	---

	Espèces patrimoniales non nicheuses
---	--

### inventaire floristique (294 espèces)

Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

- ◆ E : Exceptionnel
- ◆ RR : très Rare
- ◆ R : Rare
- ◆ AR : Assez Rare
- ◆ PC : Peu Commun
- ◆ AC : Assez Commun
- ◆ C : Commun
- ◆ CC : Très Commun

Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

- ◆ Ex : taxon éteint
- ◆ Ex ? : taxon présumé éteint
- ◆ EW : taxon éteint à l'état sauvage
- ◆ EW ? : taxon présumé éteint à l'état sauvage
- ◆ CR : taxon gravement menacé d'extinction
- ◆ EN : taxon menacé d'extinction
- ◆ VU : taxon vulnérable
- ◆ CD : taxon dépendant des mesures de conservation
- ◆ NT : taxon quasi menacé
- ◆ LC : taxon de préoccupation mineure

**P : Protection :**

- ◆ R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991
- ◆ **N1: protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995**

Nom simplifié	Nom français	Rareté NPC	Législation	Intérêt patrimonial NPC	Menacé / Disparu NPC	Exotique envahissant santé NPC
<i>Abies alba</i>	Sapin pectiné	#		Non	Non	
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	CC		Non	Non	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore ; Sycomore	CC		Non	Non	
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CC		Non	Non	
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire ; Herbe à éternuer	AC{AC,E}	R1	Oui	Non	
<i>Adoxa moschatellina</i>	Adoxe musquée ; Moscatelle ; Moscatelline	C		Non	Non	
<i>Aegopodium podagraria</i>	Podagraire ; Herbe aux goutteux	CC		Non	Non	
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	AR		Non	Non	
<i>Aethusa cynapium</i>	Petite ciguë ; Ciguë des jardins	C{C,E}		Non	Non	
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	CC		Non	Non	
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	C		Non	Non	
<i>Alchemilla xanthochlora</i>	Alchémille vert jaunâtre	AR		Oui	Non	
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	C		Non	Non	
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	CC		Non	Non	
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	C		Non	Non	
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge (s.l.)	CC		pp	pp	
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	C		Non	Non	
<i>Anthoceros agrestis</i>	Camomille des teinturiers	RR		Non	Non	
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	C		Non	Non	
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthrisque sauvage	CC		Non	Non	
<i>Apium nodiflorum</i>	Ache faux-cresson ; Faux cresson	C		Non	Non	
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	C		Non	Non	
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	C		Non	Non	
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet (s.l.)	CC		pp	Non	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé (s.l.)	CC		pp	Non	
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	CC		Non	Non	
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	CC		Non	Non	
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille ; Rue de muraille	CC		Non	Non	
<i>Asplenium trichomanes</i>	Doradille polytric (s.l.) ; Fausse capillaire	AC		Non	Non	
<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle	C		Non	Non	
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	CC		Non	Non	
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	C		Non	Non	
<i>Avena fatua</i>	Folle-avoine (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Barbarea intermedia</i>	Barbarée intermédiaire	AR		Oui	Non	

Nom simplifié	Nom français	Rareté NPC	Législation	Intérêt patrimonial NPC	Menacé / Disparu NPC	Exotique envahissant NPC
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	C		Non	Non	
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	CC		Non	Non	
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	C		Non	Non	
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	AC		Non	Non	
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	C		Non	Non	
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou (s.l.)	CC		pp	Non	
<i>Bromus inermis</i>	Brome inerme	AR		Non	Non	
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	CC		Non	Non	
<i>Callitriche platycarpa</i>	Callitriche à fruits plats	AC		Non	Non	
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais ; Souci d'eau	AC		Non	Non	
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	CC		Non	Non	
<b><i>Campanula rapunculus</i></b>	<b>Campanule raiponce</b>	<b>PC</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur ; Bourse-à-pasteur	CC		Non	Non	
<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère ; Cresson amer	PC		Non	Non	
<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine flexueuse	AC		Non	Non	
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	CC		Non	Non	
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés (s.l.) ; Cresson des prés	C		pp	pp	
<i>Carex acuta</i>	Laïche aiguë	AR?		Non	Non	
<i>Carex cuprina</i>	Laïche cuivrée	C		pp	pp	
<i>Carex disticha</i>	Laïche distique	AC		Non	Non	
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	CC		Non	Non	
<b><i>Carex nigra</i></b>	<b>Laïche noire</b>	<b>AR</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	AC		Non	Non	
<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des forêts	C		Non	Non	
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	CC		Non	Non	
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	CC		Non	Non	
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil penché	CC		Non	Non	
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	CC		Non	Non	
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode polysperme	C		Non	Non	
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	C		Non	Non	
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CC		Non	Non	
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	C		Non	Non	
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CC		Non	Non	
<i>Clinopodium vulgare</i>	Clinopode commun ; Grand basilic sauvage	C		Non	Non	
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	CC		Non	Non	
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	CC		Non	Non	
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Coronopus squamatus</i>	Corne-de-cerf écailleuse	C		Non	Non	

Nom simplifié	Nom français	Rareté NPC	Législation	Intérêt patrimonial NPC	Menacé / Disparu NPC	Exotique envahissant NPC
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun ; Noisetier : Coudrier	CC		Non	Non	
<i>Crataegus ×media</i>	Aubépine intermédiaire	C		Non	Non	
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles (s.l.)	C		Non	Non	
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	CC		Non	Non	
<i>Crepis biennis</i>	Crépide bisannuelle	PC		Non	Non	
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	CC		Non	Non	
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette	AC		Non	Non	
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle des prés	C		Non	Non	
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	C		Non	Non	
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC		Non	Non	
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage, Cabaret des oiseaux	C		Non	Non	
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des chartreux	C		Non	Non	
<i>Dryopteris dilatata</i>	Dryoptéris dilaté	C		Non	Non	
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	CC		Non	Non	
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	C		Non	Non	
<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais (s.l.) ; Héléocharis des marais	AC		Non	Non	
<i>Elymus repens</i>	Chiendent commun	CC		Non	Non	
<i>Epilobium angustifolium</i>	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	CC		Non	Non	
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	CC		Non	Non	
<i>Epilobium montanum</i>	Épilobe des montagnes	C		Non	Non	
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	CC		Non	Non	
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	C		Non	Non	
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-cigogne à feuilles de ciguë (s.l.)	AC		pp	Non	
<i>Erophila verna</i>	Drave printanière	CC		Non	Non	
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	C		Non	Non	
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	CC		Non	Non	
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois (s.l.)	AC		Non	Non	
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil-matin ; Réveil-matin	CC		Non	Non	
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins ; Ésule ronde	CC		Non	Non	
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	C		Non	Non	
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseau (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Festuca gigantea</i>	Fétuque géante	C		Non	Non	
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge (s.l.)	CC		pp	pp	
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés	C		Non	Non	
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	C		Non	Non	
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	CC		Non	Non	
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige commun	AC{R?, AC}	H5;C0; A2<>1	Non	Non	
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CC		Non	Non	

Nom simplifié	Nom français	Rareté NPC	Législation	Intérêt patrimonial NPC	Menacé / Disparu NPC	Exotique envahissant NPC
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	CC		pp	pp	
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais (s.l.)	C		Non	Non	
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin ; Pied-de-Pigeon	AC		Non	Non	
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	CC		Non	Non	
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	CC		Non	Non	
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet	C		Non	Non	
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	CC		Non	Non	
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	CC		Non	Non	
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	CC		Non	Non	
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	C		Non	Non	
<i>Glyceria maxima</i>	Glycérie aquatique	AC		Non	Non	
<i>Glyceria notata</i>	Glycérie pliée	AC		Non	Non	
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase	AR		Non	Non	Oui
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	CC		pp	Non	
<i>Hieracium pilosella</i>	Épervière piloselle	C		Non	Non	
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CC		Non	Non	
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	C		Non	Non	
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	C	C0	Non	Non	
<i>Hypericum dubium</i>	Millepertuis anguleux	AC		Non	Non	
<b><i>Hypericum gr.</i></b>	<b>Millepertuis des marais</b>	<b>E</b>		<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous	CC		Non	Non	
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	C		Non	Non	
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	CC		Non	Non	
<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine de l'Himalaya ; Balsamine géante	PC		Non	Non	Oui
<b><i>Impatiens noli-tangere</i></b>	<b>Balsamine n'y-touchez-pas ; Balsamine sauvage</b>	<b>AR</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune ; Iris faux-acore ; Iris des marais	C		Non	Non	
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à tépales aigus ; Jonc à fleurs aiuës	PC		Non	Non	
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds (s.l.)	C		Non	Non	
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	AC		Non	Non	
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	CC		Non	Non	
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	CC		Non	Non	
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	CC		Non	Non	
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc ; Ortie blanche	CC		Non	Non	
<i>Lamium galeobdolon</i>	Lamier jaune (s.l.) ; Ortie jaune	C{C,(A R)}		Non	Non	
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre ; Ortie rouge	CC		Non	Non	

Nom simplifié	Nom français	Rareté NPC	Législation	Intérêt patrimonial NPC	Menacé / Disparu NPC	Exotique envahissant NPDC
<i>Lapsana communis</i>	Lampsrane commune (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace	AC		Non	Non	
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	CC		Non	Non	
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	CC		Non	Non	
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	CC		Non	Non	
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	CC		Non	Non	
<i>Linaria vulgaris</i>	Linare commune	CC		Non	Non	
<i>Lolium multiflorum</i>	Ray-grass d'Italie	C		Non	Non	
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	CC		Non	Non	
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	C		Non	Non	
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des fanges	C		Non	Non	
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnis fleur-de-coucou ; Fleur de coucou	AC		Non	Non	
<i>Lycopus europaeus</i>	Lyclope d'Europe ; Pied-de-loup	C		Non	Non	
<i>Lysimachia nemorum</i>	Lysimaque des bois	AC		Non	Non	
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire ; Herbe aux écus	C		Non	Non	
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	AC{AC, R, R?}		Non	Non	
<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve	C		Non	Non	
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	CC		Non	Non	
<i>Matricaria maritima</i>	Matricaire maritime (s.l.)	CC		pp	Non	
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	CC		Non	Non	
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	CC		Non	Non	
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	C		Non	Non	
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	C		Non	Non	
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	CC		Non	Non	
<i>Milium effusum</i>	Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus	C		Non	Non	
<i>Moehringia trinervia</i>	Sabline à trois nervures	C		Non	Non	
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux	AC		Non	Non	
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais	C		Non	Non	
<i>Myosoton aquaticum</i>	Stellaire aquatique ; Malaquie aquatique ; Céraiste aquatique	C		Non	Non	
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson officinal ; Cresson de fontaine	C		Non	Non	
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	C		Non	Non	
<i>Oxalis fontana</i>	Oxalide droite	PC		Non	Non	

Nom simplifié	Nom français	Rareté NPC	Législation	Intérêt patrimonial NPC	Menacé / Disparu NPC	Exotique envahissant NPDC
<i>Papaver dubium</i>	Coquelicot douteux (s.l.)	C		pp	Non	
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé (s.l.)	C{AC, AC}		Non	Non	
<i>Persicaria hydropiper</i>	Renouée poivre-d'eau ; Poivre d'eau	C		Non	Non	
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire ; Persicaire	CC		Non	Non	
<b><i>Petasites hybridus</i></b>	<b>Pétasite officinal</b>	<b>PC</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau	CC{CC, RR}		Non	Non	
<i>Phleum nodosum</i>	Fléole noueuse	C		Non	Non	
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	CC		Non	Non	
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun ; Phragmite commun	C		Non	Non	
<i>Picea abies</i>	Épicéa commun ; Pesse	?		Non	Non	
<i>Pimpinella major</i>	Grand boucage	C		pp	Non	
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CC		Non	Non	
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Plantago media</i>	Plantain moyen	AC		Non	Non	
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	CC		Non	Non	
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau-de-Salomon multiflore [Muguet de serpent] ; Muguet de serpent	C		Non	Non	
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	CC{CC, E}		Non	Non	
<i>Populus canadensis</i>	Peuplier baumier	RR		Non	Non	
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies ; Anserine ; Argentine	CC		Non	Non	
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante ; Quintefeuille	CC		Non	Non	
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille faux-fraisier ; Faux-fraisier	C		Non	Non	
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale (s.l.) ; Coucou	C		Non	Non	
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	CC		Non	Non	
<i>Prunus avium</i>	Merisier (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	CC		Non	Non	
<b><i>Puccinellia distans</i></b>	<b>Atropis distant ; Glycérie à épillets espacés</b>	<b>PC{D, PC}</b>		<b>(Oui)</b>	<b>(Oui)</b>	
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	CC		Non	Non	
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule tête-d'or	AC		Non	Non	
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire	CC		Non	Non	

Nom simplifié	Nom français	Rareté NPC	Législation	Intérêt patrimonial NPC	Menacé / Disparu NPC	Exotique envahissant NPC
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	CC		Non	Non	
<i>Reseda luteola</i>	Réséda des teinturiers ; Gaude	C		Non	Non	
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	C		Non	Non	
<i>Ribes uva-crispa</i>	Groseillier à maquereaux	C		Non	Non	
<i>Riccia glauca</i>	Groseillier à maquereaux	C		Non	Non	
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	C		Non	Non	
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens (s.str.)	CC		Non	Non	
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	CC		Non	Non	
<i>Rubus idaeus</i>	Framboisier	C{C,R?}		Non	Non	
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage ; Oseille des prés	CC		Non	Non	
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	CC		Non	Non	
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	CC		Non	Non	
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sanguine ; Patience des bois ; Sang-de-dragon	C		Non	Non	
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	CC		Non	Non	
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	CC		Non	Non	
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	CC		Non	Non	
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers ; Osier blanc	C		Non	Non	
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CC		Non	Non	
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes	PC		Oui	Non	
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	AR	R1	Oui	Oui	
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie (s.l.)	PC		Oui	Non	
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	AC	R1	Oui	Non	
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	C		Non	Non	
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	C		Non	Non	
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	C		Non	Non	
<i>Sedum telephium</i>	Orpin reprise (s.l.)	PC		Non	Non	
<i>Senecio ovatus</i>	Séneçon de Fuchs (s.l.)	PC		Oui	Non	
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CC		Non	Non	
<i>Silene dioica</i>	Silène dioïque ; Compagnon rouge	C		Non	Non	
<i>Silene latifolia</i>	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	CC		Non	Non	
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	CC		Non	Non	
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	CC		Non	Non	

Nom simplifié	Nom français	Rareté NPC	Législation	Intérêt patrimonial NPC	Menacé / Disparu NPC	Exotique envahissante NPC
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	CC{CC, (RR?)}		Non	Non	
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage glabre	AC		Non	Non	Oui
<i>Solidago virgaurea</i>	Solidage verge-d'or ; Verge d'or	AC		Non	Non	
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	CC		Non	Non	
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	CC		Non	Non	
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	C		Non	Non	
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	CC		Non	Non	
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	C		Non	Non	
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	C		Non	Non	
<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire (s.l.)	CC		pp	Non	
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine blanche	AR?		Non	Non	
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	AC	C0	Non	Non	
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	CC		Non	Non	
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit oblique	#		#	#	
<i>Taraxacum sect.</i>	Pissenlit (section)	CC		Non	Non	
<i>Torilis japonica</i>	Torilis faux-cerfeuil ; Torilis du Japon	CC		Non	Non	
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés (s.l.)	C		Non	Non	
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	CC		Non	Non	
<i>Trifolium hybridum</i>	Trèfle hybride (s.l.)	AR		Non	Non	
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire	AR	R1	Oui	Non	
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	CC		Non	Non	
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	CC		Non	Non	
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage ; Pas-d'âne	CC		Non	Non	
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	CC		Non	Non	
<i>Urtica urens</i>	Ortie brûlante ; Petite ortie	C		Non	Non	
<i>Valeriana repens</i>	Valériane rampante ; Herbe aux chats	C		Non	Non	
<i>Valerianella carinata</i>	Mâche carénée	PC		Oui	Non	
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche potagère	AC		Non	Non	
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc ; Bouillon blanc	C		Non	Non	
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	CC		Non	Non	
<i>Veronica beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux	C		Non	Non	
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	CC		Non	Non	
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CC		Non	Non	

<b>Nom simplifié</b>	<b>Nom français</b>	<b>Rareté NPC</b>	<b>Législation</b>	<b>Intérêt patrimonial NPC</b>	<b>Menacé / Disparu NPC</b>	<b>Exotique envahissant NPC</b>
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	AC		Non	Non	
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	C		Non	Non	
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis	CC		Non	Non	
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	C		Non	Non	
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée (s.l.)	CC		Non	Non	
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies ; Vesce sauvage	C		Non	Non	
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines (s.l.)	C		pp	pp	
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus	C		Non	Non	

## Inventaire faunistique (372 espèces)

Catégorie de menace Liste Rouge (selon UICN) :

**RE : Régionalement Éteint**  
**CR : En Danger Critique D'extinction**  
**EN : En Danger**  
**VU : Vulnérable**  
**NT : Quasi Menacé**  
**LC : Préoccupation Mineure**  
**DD : Données Insuffisantes**  
**NE : Non Évalué**  
**NA : Non Applicable**

**LRN : Liste Rouge Nationale**

**LRNn : Liste Rouge National nicheur pour les oiseaux.**

**LRR : Liste Rouge Régionale**

**LRRn : Liste Rouge Régionale Nicheur pour les oiseaux**

**EN : En danger**  
**VU : Vulnérable**  
**R : Rare**  
**D : En déclin**  
**L : Localisée**  
**NO : Nidification occasionnelle**  
**NM : Non menacée**  
**NI : Nidification irrégulière**

**Rareté:** Taux d'occupation du territoire régional en utilisant une maille de 25 ou 100 km<sup>2</sup>.

**D :** disparu ;  
**E :** exceptionnel  
**RR :** très rare  
**R :** rare  
**AR :** assez rare  
**PC :** peu commun  
**AC :** assez commun  
**C :** commun  
**CC :** très commun

**DO : Directive « Oiseaux »** n° 79/409 CE du 02/04/1979

◆ **Ann I = espèce inscrite à l'annexe I : espèce devant faire l'objet d'une protection spéciale.**

## Inventaire de l'avifaune

\* Espèce ne nichant pas sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRNn	LRRn	RAR REG	DO
<i>Accipiter nisus</i> (Linné, 1758)	Épervier d'Europe	LC	NM	C	
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linné, 1758)	Mésange à longue queue	LC	NM	AC	
<i>Alauda arvensis</i> Linné, 1758	Alouette des champs	LC	D	AC	DOII
<i>Anthus pratensis</i> (Linné, 1758)	Pipit farlouse	VU	NM	AC	
<i>Ardea cinerea</i> Linné, 1758	Héron cendré	LC	L	C	
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chevêche d'Athéna	LC	D	AC	
<i>Buteo buteo</i> (Linné, 1758)	Buse variable	LC	NM	C	
<i>Carduelis cannabina</i> (Linné, 1758)	Linotte mélodieuse	VU	NM	AC	
<i>Carduelis chloris</i> (Linné, 1758)	Verdier d'Europe	LC	NM	AC	
<i>Casmerodius albus</i> (Linné, 1758)*	Grande Aigrette	(NT)		(AC)	DOI
<i>Certhia brachydactyla</i> Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LC	NM	AC	
<i>Columba palumbus</i> Linné, 1758	Pigeon ramier	LC	NM	C	DOII;DOIII
<i>Corvus corone</i> Linné, 1758	Corneille noire	LC	NM	AC	DOII
<i>Corvus monedula</i> Linné, 1758	Choucas des tours	LC	NM	AC	DOII
<i>Cyanistes caeruleus</i> Linné, 1758	Mésange bleue	LC	NM	AC	
<i>Dendrocopos major</i> (Linné, 1758)	Pic épeiche	LC	NM	AC	
<i>Emberiza citrinella</i> Linné, 1758	Bruant jaune	NT	D	AC	
<i>Erithacus rubecula</i> (Linné, 1758)	Rougegorge familier	LC	NM	AC	
<i>Falco tinnunculus</i> Linné, 1758	Faucon crécerelle	LC	NM	C	
<i>Fringilla coelebs</i> Linné, 1758	Pinson des arbres	LC	NM	C	
<i>Hirundo rustica</i> Linné, 1758	Hirondelle rustique	LC	D	AC	
<i>Luscinia megarhynchos</i> (C.L. Brehm, 1831)	Rossignol philomèle	LC	NM	PC	
<i>Motacilla alba</i> Linné, 1758	Bergeronnette grise	LC	NM	AC	
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NM	AC	
<i>Parus major</i> Linné, 1758	Mésange charbonnière	LC	NM	AC	
<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	Moineau domestique	LC	NM	AC	
<i>Periparus ater</i> Linné, 1758*	Mésange noire	(NT)	(NM)	(AR)	
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S.G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NM	AC	
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linné, 1758)	Rougequeue à front blanc	LC	D	AR	
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	LC	NM	C	
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linné, 1758)	Pouillot fitis	NT	NM	AC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRNn	LRRn	RAR_REG	DO
<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Baldenstein, 1827)	Mésange boréale	LC	NM	PC	
<i>Poecile palustris</i> Linné, 1758	Mésange nonnette	LC	NM	PC	
<i>Prunella modularis</i> (Linné, 1758)	Accenteur mouchet	LC	NM	AC	
<i>Regulus regulus</i> (Linné, 1758)	Roitelet huppé	LC	NM	PC	
<i>Sitta europaea</i> Linné, 1758	Sittelle torchepot	LC	NM	AC	
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	NM	AC	DOII
<i>Sturnus vulgaris</i> Linné, 1758	Étourneau sansonnet	LC	NM	AC	DOII
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linné, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	NM	C	
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	LC	NM	AC	
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grissette	NT	NM	AC	
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linné, 1758)	Troglodyte mignon	LC	NM	AC	
<i>Turdus merula</i> Linné, 1758	Merle noir	LC	NM	C	DOII
<i>Turdus philomelos</i> Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	NM	AC	DOII
<i>Turdus viscivorus</i> Linné, 1758	Grive draine	LC	NM	AC	DOII

Sources :

Liste rouge des espèces nicheuses menacées en France (UICN France & al., 2011), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ;UICN., 2003).

Liste rouge des espèces nicheuses menacées dans la Région Nord-Pas-de-Calais (TOMBAL., 1996).

Les indices de rareté (HAUBREUX & VANAPPELGHEM., 2013) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection (VANAPPELGHEM., 2011) pour la période 1990 à 2011. La période prise en considération pour le calcul de l'indice est de 1990 à 2011.

## Inventaire des odonates

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG
<i>Aeshna cyanea</i> (O. F. Müller, 1764)	Aeschne bleue	LC	LC	C
<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aeschne	NT	LC	PC
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte	LC	LC	C
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	LC	LC	C
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant	LC	LC	AC
<i>Calopteryx virgo virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge septentrional	LC	LC	PC
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jovencelle	LC	LC	C
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe	LC	LC	C
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	LC	LC	CC
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	LC	LC	CC
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	LC	LC	AC
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O. F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	LC	LC	C
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié	LC	LC	C

Sources :

Liste rouge provisoire des espèces menacées en France (DOMMANGET & al., 2008), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (VANAPPELGHEM & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (VANAPPELGHEM & al, 2012) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1990-2010.

## Inventaires des rhopalocères (papillons de jour)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite tortue	LC	LC	C
<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Mars changeant	LC	LC	PC
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique	LC	LC	C
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	LC	LC	PC
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Procris	LC	LC	C
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron	LC	LC	C
<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain	LC	LC	AC
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	LC	LC	CC
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine	LC	LC	C
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	LC	LC	CC
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde du chou	LC	LC	CC
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde de la rave	LC	LC	CC
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert le diable	LC	LC	C
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	LC	NA	CC

### Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN FRANCE & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (HUBERT & HAUBREUX., 2014), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (HAUBREUX., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011), pour la période 2000-2010.

## Inventaires des orthoptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	RAR_REG
<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux	4	C
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	CC
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte	4	C

### Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (SARDET & DEFAUT., 2004), les espèces ont été évalués selon la méthodologie dérivée du travail de

(DUPONT., 2001) qui s'inspire lui même du travail effectué en Suisse par (CARRON et al., 2000).

1 : priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes ;

2 : priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction ;

3 : priorité 3 : espèces menacées à surveiller ;

4 : priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

HS : espèce hors sujet (synanthrope).

Les indices de rareté (CABARET., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1999-2010.

## Inventaires des mammifères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG	DH
<i>Eptesicus serotinus</i> Scherber, 1774	Sérotine commune	LC	I	AC	DHIV
<i>Myotis daubentonii</i> Khul, 1819	Murin de Daubenton	LC	V	C	DHIV
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Scherber, 1774	Pipistrelle commune	LC	I	C	DHIV

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France & al., 2009), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (FOURNIER., 2000 ; DUTILLEUL., 2009), aucune mention spécifiée de l'application de la méthodologie UICN.

Indice de rareté régionale chiroptères (DUTILLEUL., 2009). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al.(1990 et 1999). Période prise en compte non précisée.

Indice de rareté hors chiroptères a été recalculé à partir des cartes de FOURNIER (2000). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999) pour la période 1985-1995.

# Fiches descriptives:

## Les haies et le bocage

### Définitions et enjeux

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

- ◆ **Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.
- ◆ **Écologique** comme corridor biologique, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier
- ◆ **Paysager, esthétique** et donc **touristique**

La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

### Les différents types de haies de l'Avesnois

Les haies sont constituées d'essences variées supportant bien la taille. On y rescence : l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Sureau (*Sambucus nigra*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Prunier noir (*Prunus spinosa*), des Rosiers (*Rosa canina*). Ces haies sont souvent colonisées par des plantes grimpantes tel que le Houblon (*Humulus lupulus*), le Liseron (*Calystegia sepium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Bryone dioïque (*Bryona dioica*) entre autres.

Les haies de l'Avesnois sont principalement de trois types : les haies basses taillées, les haies arbustives et les haies arborées hétérogènes. Deux autres

types de formations végétales peuvent aussi être rencontrées aux abords des parcelles agricoles : il s'agit des haies discontinues et des alignements d'arbres.



*Illustration 1 : haies basses taillées*



*Illustration 2 : Haie arborée hétérogène*

Les **haies basses taillées** : sont des haies de moins de 2m de haut. Elles sont généralement étroites (1m) et taillée très régulièrement (taille ou broyage annuel). Ces haies peuvent souffrir de la fréquence de tailles et des méthodes de broyage employées. Elles sont alors « trouées » à la suite de la mort de certains individus. Elles peuvent être ponctuées d'arbres de grande taille (plus de 3m).

Les **haies arbustives** : sont des haies de hauteur inférieure à 6m et de largeur supérieure à 1.5m. Elles sont constituées

d'essences d'arbres et d'arbustes variées.

Les **haies arborées hétérogènes** sont constituées de plusieurs strates de végétation : une strate arborées, une strate arbustives et une strate herbacée. Elle sont généralement denses, hautes (présence majoritaire d'arbres de plus de 3m), larges et peu entretenues.

Les **haies discontinues** : une haie est considérées comme **discontinue** si les trouées représentent plus de 20 % de sa longueur.

Finalement **les alignements d'arbres** : un alignement d'arbres se caractérise par la présence exclusive d'arbres **dont les houppiers ne sont pas jointifs avec en moyenne** 10 arbres pour 100m de linéaire et un minimum de 3 arbres pour 20m.

### Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.

En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'impact des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur les communautés d'oiseaux nicheurs des haies.

On y distingue deux grands types de gestion des haies :

- un **mode de gestion intensif**, avec des haies basses, taillées sur les trois faces entourées de terres agricoles et de prairies ;
- un **mode de gestion extensif** avec un bocage composé majoritairement de haies hautes faiblement taillées, entourées de prairies.

Cette étude montre :

- **qu'un bocage géré de manière extensive accueille une communauté aviaire plus riche en abondance et plus diversifiée ;**
- **que la diversité en oiseaux augmente avec l'accroissement de la diversité des haies ;**
- une « densité élevée de haies hautes dans le paysage semble favoriser l'installation d'espèces forestières alors qu'une densité plus élevées de haies basses semble favoriser les espèces des milieux agricoles. »

### Les haies et l'agriculture

Finalement, de nombreuses études montrent qu'en agriculture, les haies augmentent de façon significative les rendements des cultures en réduisant la casse par le vent des végétaux (feuilles, fruits), en régulant les températures, augmentant la quantité de

pollinisateurs et ce sur des distance allant jusqu'à dix fois la taille de la haie.

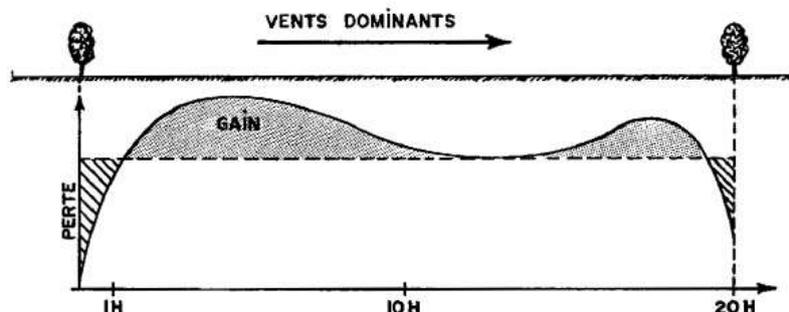


Illustration 3: Evolution du rendement des cultures en fonction de la distance dans la zone protégées par les haies brise-vent. (de Villele 1985) H= Hauteur

**L'intérêt des haies est non seulement écologique, mais également paysager et économique.**

## Les étangs et mares prairiales

### Introduction

Les mares sont des dépressions plus ou moins profondes et de surface réduite, remplies d'eau au moins temporairement. Elles sont le lieu de développement et de reproduction d'une flore et faune typique très diverses.

Actuellement, toutes les mares situées dans les régions densément peuplées comme le nord de la France sont d'origine anthropique et sont les habitats de substitution pour de nombreuses espèces d'anciens marais ou tourbières asséchées.

### Description et intérêt des mares



Mare prairiale

Par définition, les mares ne constituent pas un habitat continu. Elles sont en effet réparties sur le territoire de façon ponctuelle. Il existe cependant généralement une connectivité entre elles par différents moyens :

- par l'eau, soit de la nappe phréatique, des eaux de ruissellement ou encore par les inondations ;
- par la faune qui peut transporter de graines et fragments de végétaux, du plancton...

On a alors un réseau de mares qui bien que séparées forment un ensemble. Aussi la densité des mares est un facteur important et assure leur bon fonctionnement global.

Les usages et intérêts des mares sont divers :

Certains usages traditionnels sont en train de tomber désuète comme réserve naturelle d'eau pour la **lutte contre les incendies** ou comme **abreuvoirs** pour le bétail. Elles sont remplacées par des abreuvoirs manufacturés. D'autre part, les mares jouent un rôle social de par leur **fonction paysagère, éducative ou de loisir** (comme la pêche). Enfin, les mares jouent un **rôle écologique** majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Les différents niveaux d'eau permettent l'installation de ceintures végétales, chacune constituée d'espèces distinctes. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. De plus les mares permettent de réguler les niveaux hydrologiques, elles ont un rôle d'épuration et créent un microclimat favorable à de

nombreuses espèces.

### Qualités écologiques des mares et menaces

Une mare qui assure ses fonctionnalités écologiques doit être capable d'accueillir un maximum d'espèce et de se maintenir dans le temps. Si elle a une profondeur de plus de 50cm, cette mare sera **permanente** (sauf conditions climatiques extrêmes). Sinon, il s'agira probablement d'une mare temporaire, ce qui n'est pas gênant. En effet, les mares **temporaires** peuvent accueillir de nombreuses espèces rares, végétales comme animales.

Les **berges doivent être douces** pour permettre l'installation des différentes ceintures de végétation et permettre l'accès des petits animaux (grenouilles, tritons par exemple) à l'eau.

### Menaces

La dynamique naturelle des mares conduit à leur **comblement**. En effet, les sédiments (boue, feuilles...) s'accumulent au fond de la mare, petit à petit, la profondeur diminue ; au bout d'un certain temps, la mare n'existe plus. Il faut donc curer de temps en temps et en partie seulement les mares afin de limiter le comblement tout en préservant la faune et la flore présente.

Les pratiques agricoles ont parfois un effet néfaste pour les mares. Les **remembrements** sont parfois la cause du comblement des mares.

Le surpâturage détruit les berges par le **piétinement des animaux**. Une mesure simple pourrait être de protéger une partie de la berge en limitant le passage du bétail sur une portion limitée de la mare.

D'autre part, un **enrichissement trop marqué** des mares conduit à banaliser la flore et faire disparaître les espèces les plus fragiles, les moins compétitives.

Dans les zones agricoles, l'épandage de **pesticides** est évidemment néfaste aux insectes liés aux mares et non nuisibles aux cultures. Ces pesticides s'accumulent dans les mares par les eaux de ruissellement et tuent aussi les larves aquatiques.

L'**introduction d'espèces exotiques** est généralement très néfaste à la vie dans les mares.

On distingue deux menaces :

- l'introduction d'espèces exotiques susceptibles de créer un **déséquilibre** de l'écosystème présent ;
- la réintroduction systématique d'espèces entraînant des **surpopulations**, a des fins de piscicoles par exemple.

La Perche soleil illustre bien le premier point. Cette espèce a été introduite d'Amérique du Nord en 1880, et s'est très bien acclimatée en Europe. Elle est très vorace, territoriale et se reproduit avec succès dans les eaux calmes. Ainsi, elle peut créer des déséquilibres en « prenant la place » des espèces locales.

L'introduction systématique de carpes dans les étangs est un exemple qui illustre le second point. Ce poisson très prisé des pêcheurs peut atteindre de très grandes dimensions (40Kg pour 110cm) et vit longtemps. Omnivore, elle se nourrit de mollusques, de larves d'insectes de crustacés, écrevisses et de débris végétaux. Elle a aussi tendance à beaucoup perturber le fond de l'eau empêchant les plantes aquatiques et amphibiens de s'installer. La faune ne peut plus se cacher et est décimée. L'écosystème est totalement déséquilibré et la biodiversité est extrêmement réduite.

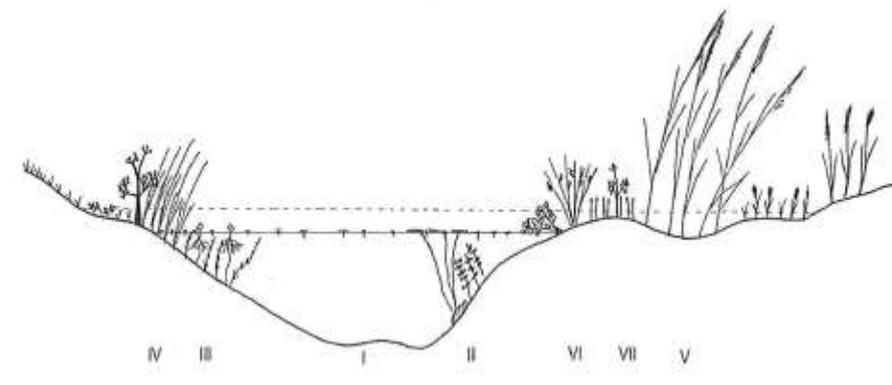
### Description sommaire des différentes ceintures végétales

Une étude des mares prairiales du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a été réalisée en

2004 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Elle a permis d'identifier les différents types de mares selon leurs caractéristiques physico-chimiques (pH, profondeur, pentes de berges, conductivité, taux de nitrates et d'orthophosphate...) et leur composition floristique.

L'étude floristique menée lors de cet ICB se base sur le schéma général présenté sur la figure 1.

Figure : Profil théorique d'une mare prairiale et localisation des ceintures végétales.



Source: Caractérisation phytosociologique des mares avesnoises et identification d'espèces indicatrices PNRA CBNRI

Ce schéma présente le profil théorique des mares et la localisation des ceintures végétales. A chaque niveau topographique correspond une ou des végétations distinctes. Dans cette description, nous nous limiterons aux niveaux bas (niveau V), les niveaux supérieurs n'étant pas typique des mares. (prairie inondable, mégaphorbiaies)

**Niveau I: Herbier à lentilles d'eau.** Il se reconnaît facilement au **voile flottant** vert plus ou moins dense.

Espèces rares : Wolffie sans racine (*Wolffia arrhiza*), Morrène sans racines (*Hydrocharis morsus-ranae*)

**Niveau II : Herbier immergé des eaux calmes moyennement profondes.** Il s'agit d'herbiers enraciné d'espèces à feuilles immergées des mares **permanentes**.

Espèces rares : Potamot nageant (*Potamogeton natans*), renoncule en crosse (*Ranunculus circinatus*)

**Niveau III : Herbier immergé des eaux calmes peu profondes.** Il s'agit d'herbiers enracinés d'espèces à feuilles immergées des mares à émergence estivale.

Espèces rares : Callitriches à crochet (*Callitrichia hamulata*), Renoncule aquatique, Renoncules peltée

**Niveau IV : Prairies flottantes des eaux calmes peu profondes à émergence estivale**

Espèces rares : Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*)

et/ou **Végétations pionnières des bordures perturbées à émergence estivale.**

Espèces rares : Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), Plantain-d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*)

**Niveau V: Roselières**

Espèces rares : Scirpe des lacs (*Scirpus lacustris*), Masette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*)

## Les systèmes prairiaux

Les prairies de l'Avesnois possèdent des différentes physionomies sous l'influence de deux facteurs principaux : les pratiques agricoles et l'humidité du sol. Elles hébergeront de ce fait des espèces de faune et de flore différentes les unes des autres, augmentant ainsi la biodiversité du territoire. Cependant, les pratiques agricoles actuelles associent fauche et pâturage sur les mêmes parcelles, durant la même année. De ce fait, l'alliance de ces deux pratiques homogénéise les milieux en diminuant les spécificités de chaque prairie, et le développement d'espèces floristiques propres à l'une des deux pratiques.

### Les prairies pâturées

La végétation des prairies pâturées varie en fonction de l'**intensité du pâturage** et du chargement appliqué sur les parcelles. D'une manière générale, plus le chargement sur une parcelle est important, moins l'intérêt floristique de celle-ci est élevé.

Un autre facteur joue un rôle dans la composition floristique des prairies pâturées, l'**humidité du sol**. En effet, les prairies pâturées humides (hygrophiles) et les prairies pâturées moins humides (mésophiles) ne posséderont pas le même cortège d'espèces végétales. Enfin, en règle générale, les prairies eutrophes, c'est à dire **fertilisées de façon assez courante**, possèdent un cortège d'espèces végétales plus faible que les prairies non fertilisées.

### Les prairies pâturées mésophiles (Prairies moyennement humides)

Les espèces végétales typiques de ces prairies sont la pâquerette (*Bellis perennis*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*) et la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*). On dénombre entre 15 et 20 espèces par relevé au sein de ces prairies.

Il existe principalement deux déclinaisons de ces prairies pâturées au sein du territoire de l'Avesnois, que l'on peut distinguer grâce à la quantité de nutriments présents dans le sol.

**Les prairies mésophiles très peu fertilisées** comptent une plus grande diversité floristique que les prairies fortement fertilisées.

**Les prairies mésophiles eutrophes** possèdent des espèces compétitives telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Ces espèces sont indicatrices d'une dégradation des habitats par l'apport trop important d'éléments minéraux dans le sol.

Ces deux prairies sont très communes en région.

### Les prairies pâturées hygrophiles (Prairies humides)

Au sein du territoire de l'Avesnois, il existe deux types de prairies pâturées hygrophiles. La présence de l'une ou l'autre de ces formations végétales est influencée par la durée de l'inondation de la prairie, par l'imperméabilité du substrat ainsi que par la charge de pâturage. Dans l'une, les espèces dominantes seront la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et dans l'autre, le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Pulicaria dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Différentes stratégies sont développées par ces espèces afin de résister à la pression du pâturage : un développement aérien au ras du sol, un système racinaire très développé ou une faible appétence pour le bétail du fait de la composition des tissus.

Ces deux formations sont peu communes à assez rares à l'échelle régionale, et en régression. Elles sont notamment menacées par le drainage, l'intensification des pratiques agricoles ou la déprise agricole.

## Les prairies fauchées

De manière générale, les prairies fauchées sont **plus riches en espèces végétales que les prairies pâturées**. De plus, ces habitats sont plus rares en région et certains d'entre eux sont inclus dans la Directive Habitats de 1992.

Les prairies fauchées peuvent être divisées en **trois grandes catégories** en fonction de l'hygrométrie du sol et donc de la durée de l'inondation de celles-ci. Comme pour les prairies pâturées, l'intensité des pratiques humaines (fauche, fertilisation) influencent la richesse spécifique des parcelles ainsi que le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

## Les prairies fauchées mésophiles (Prairies moyennement humide)

Ces prairies ne subissent que de **très faibles inondations**. Les espèces caractéristiques des prairies mésophiles sont la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ou le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) notamment. Pour les plus riches de ces prairies, 15 à 25 espèces sont présentes dans un relevé. Deux types de prairies mésophiles peuvent être observés dans l'Avesnois:

Les **prairies pauvres en éléments nutritifs sont en régression** à l'échelle régionale et possèdent un grand intérêt floristique (présence d'espèces patrimoniales) et paysager. Lors de la période de floraison, de nombreuses espèces de lépidoptères peuvent être observées au sein de cet habitat. Cet habitat fait partie de la Directive Habitat de 1992 comme un habitat à préserver à l'échelle européenne.

Les **prairies plus riches en éléments nutritifs du fait de la fertilisation excessive sont assez communes en région**. Compte tenu de la présence d'espèces compétitives, la richesse floristique de ces parcelles est très faible. Ces dernières pourraient accueillir de nouveau des espèces végétales patrimoniales en diminuant la fertilisation sur le moyen terme.

## Les prairies fauchées moyennement inondables (Prairie humide)

Ces prairies sont composées d'espèces de prairies mésophiles ainsi que d'espèces végétales capables de se développer dans des **milieux inondés durant 3 mois de l'année**. Parmi ces espèces, on trouve la Silène fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou le Populage des marais (*Caltha palustris*). Deux espèces caractéristiques de ces prairies sont patrimoniales en région : Le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*)

Ces **prairies sont assez rares et en régression** à l'échelle régionale. Le drainage et l'intensification des pratiques menacent la préservation de ces prairies.

## Les prairies longuement inondables (Prairie très humide)

Ces prairies se développent sur des **secteurs inondés de 3 à 6 mois par an**. Les espèces caractéristiques sont l'œnanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*). **Ces espèces sont très sensibles au pâturage, et à la durée des inondations hivernales**. De ce fait, l'application d'une gestion autre qu'une fauche annuelle exportatrice telle qu'un pâturage et un drainage entraînerait la disparition de ce **groupement végétal assez rare et menacé en région**.

## La disparition des prairies

Les prairies sont le siège d'une faune et d'une flore diversifiée. Comparativement aux cultures, elles permettent le développement de nombreuses espèces végétales qui peuvent être les plantes hôtes d'espèces de papillons, elles correspondent à l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'orthoptères, et enfin sont le garde-manger de

l'avifaune.

Malgré de nombreux atouts environnementaux, le déclin des surfaces prairiales au détriment des surfaces de grandes cultures ne cesse de s'accroître en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis plusieurs décennies.

Pour preuve, la surface toujours en herbe (STH) est passée de 12,2 millions d'hectares en 1970 à 8 millions d'hectares en 2005 au niveau national. Dans le département du Nord, cette même surface a diminué de 9 % entre 2000 et 2010 passant de 88 000 ha à 80 000 ha.

### Planche Photographique



*Illustration 4:*

*Lychnis fleur-de-coucou (Lychnis flos-cuculi)*COQUEL Loïc - CEN



*Illustration 5: Colchique d'automne*  
*(Colchicum autumnale)*COQUEL Loïc - CEN



*Illustration 6: Cirse des champs (Cirsium arvense)*COQUEL Loïc - CEN



Illustration 7: Populage des marais (Caltha palustris) GOUGAUD Sandrine - CEN

## Les plantes exotiques envahissantes

### Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

### Impacts

- **Impacts écologiques**

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).

En région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.



*Illustration 8: Renouée du Japon, Julie-Anne Jorant, CEN 2012*

exotiques envahissantes.



*Tableau 4: Le Solidage, (Solidago canadensis), Geora Slickers 2005*

### Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces



*Illustration 9: Balsamine de l'himalaya, Nathalie Delatre, CEN 2012.*

## La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

### Description

Petite chouette trapue, grise brune tachetée de blanc aux yeux jaunes avec un sourcil blanc évident. Les deux sexes sont relativement semblables, la femelle étant un peu plus grosse que le mâle.

Espèce relativement diurne malgré son nom : *Athene noctua*, on peut d'ailleurs l'observer en plein jour perchée sur des poteaux, des murets ou des toits.



Chevêche d'Athéna © Jérôme Sottier

### Aire de répartition et protection

Répartie dans toute l'Europe et encore courante en France, la Chevêche pâtit toutefois ces dernières années la modification des pratiques agricoles: suppression des talus, des vergers, remembrement. Son milieu s'appauvrit: elle dispose de moins de cavités pour nicher (arbres abattus, ruines rénovées) ainsi que de moins de diversité alimentaire.

En région Nord-Pas-de-Calais, elle trouve un habitat favorable dans les Pays de Flandres et la Plaine de la Lys. Ses plus grosses populations sont toutefois observées dans le département du Nord : dans la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut ainsi que dans le bocage Avesnois. C'est une espèce emblématique du PNR de l'Avesnois.

### Habitats

C'est un oiseau de bocage qui fréquente les milieux ouverts et cultivés, notamment les vergers où elle niche dans des vieilles cavités d'arbres. Elle affectionne aussi les vieux murs et reste fidèle au même gîte d'année en année.

### Régime alimentaire

Régime alimentaire assez varié : elle consomme autant des insectes que des micromammifères mais aussi des petits reptiles (lézards), batraciens ou jeunes passereaux.

## Le Grand mars changeant (*Apatura iris*)

### Description

Il s'agit d'un grand papillon de la famille des Nymphalidae. Son envergure peut atteindre 7 à 8 cm. Il se caractérise par sa couleur foncée présentant des reflets bleu-violet métalliques chez le mâle et marron chez la femelle. L'intérieur des ailes est marron marqué de blanc.

**Photo Grand mars changeant, (*Apatura iris*) ©Daniel Haubreux**



### Aire de répartition et protection

L'espèce est essentiellement présente en Europe médiane tempérée. On la retrouve rarement plus au sud (sud de la France, Espagne, Portugal, Italie) ainsi que dans les pays nordiques (Suède, Norvège).

A l'échelle régionale, l'espèce est peu commune. On l'observe plus fréquemment dans le sud-est du département. Elle est considérée comme patrimoniale en Nord - Pas-de-Calais.

### Habitats

Le Grand mars changeant fréquente essentiellement les forêts de feuillus mûres présentant des espaces de clairières ou des sentiers bordés de saules. On peut souvent l'observer le long de chemins forestiers.

### Période de vol et biologie:

Cette espèce ne possède qu'une génération annuelle (univoltin). La période de vol s'étend de la mi-juin à la mi-août. Les œufs sont pondus à l'ombre au recto des feuilles des arbres (saules) généralement à 1 ou 2m au-dessus du sol. Les individus hivernent à l'état de jeune chenille.

## Le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*)

### Description

Lépidoptère appartenant à la famille des Nymphalidae. C'est un grand papillon orangé orné de tâches et de lignes sombres. Le revers de l'aile antérieure est fauve celui de l'aile postérieure est suffusé de vert grisâtre.

Photo Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*). ©Daniel Haubreux



### Aire de répartition et protection

Papillon que l'on retrouve en Algérie, en Europe ainsi qu'en Asie jusqu'au Japon. Il est assez répandu et abondant en France : c'est le plus commun des papillons de la famille des « Nacrés ». Elle est considérée comme patrimoniale en Nord-Pas-de-Calais.

### Habitats

Le Tabac d'Espagne affectionne les lisières, les allées et clairières forestières fleuries. On peut aussi le retrouver en prairie bocagère.

### Période de vol et biologie

Il vole de juin à septembre en une seule longue génération (papillon univoltin). Les femelles pondent à proximité des violettes qui sont les plantes hôtes des chenilles. Les individus hivernent à l'état de jeunes chenilles.

## Flore : Protection et rareté

### **Protection nationale**

LRN : Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995

### **Protection régionale**

LRR : Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord-Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1991.

### **Rareté : Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011)**

- ✓E : exceptionnel ;
- ✓RR : très rare ;
- ✓R : rare;
- ✓AR : assez rare;
- ✓PC : peu commun;
- ✓AC : assez commun;
- ✓C : commun;
- ✓CC : très commun.

### **Menace : Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :**

- ✓CR = taxon en danger critique.
- ✓EN = taxon en danger.
- ✓VU = taxon vulnérable.
- ✓NT = taxon quasi menacé.
- ✓LC = taxon de préoccupation mineure.

## Distribution régionale

Les cartes de répartition des espèces à l'échelle régionale sont tirées des fiches espèces réalisées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul accessibles sur internet<sup>1</sup>. Elles représentent, l'état des connaissances actuel, la répartition régionale des espèces végétales selon un maillage de 4 x 4 km<sup>2</sup>.

Trois périodes de dernière observation des plantes dans chaque maille ont été choisies pour la réalisation des cartes.



<sup>1</sup> <http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les/l-inventaire/les-plantes-protégées-et-menacées/article/accès-aux-données-sur-les-milieux>

<sup>2</sup> DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

## Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)

Famille des Asteracées (Composées)

### Description

Plante vivace assez grande, à tige érigée et à souche ligneuse rampante. Les feuilles, alternes et sessiles, sont étroites et à bords dentés. L'inflorescence est un corymbe de petits capitules blancs.

Elle fleurit en été. On la trouvera sur des lieux humides, sur sol acide ou neutre.



### Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Achillea ptarmica</i>	oui	-	NI	AC	non

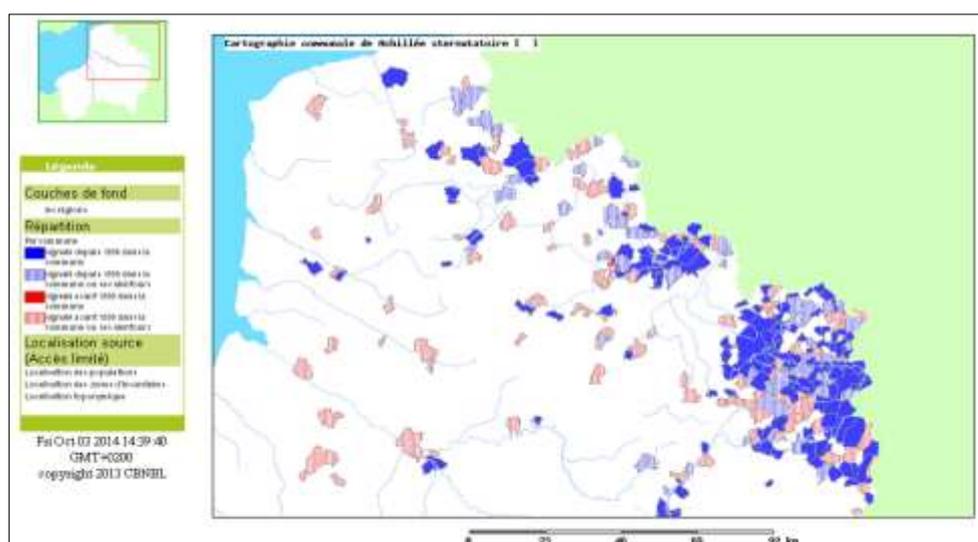
### Menace et conservation

Surtout menacée par la disparition des zones humides et les pratiques agricoles intensives

### Habitats de présence

Prairies extensives hygrophiles à mésohygrophiles  
mégaphorbiaies

### Répartition géographique de l'espèce



## Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Famille des Cyperacées

### Description

Espèce vivace, mesurant de 40 à 100 cm. Floraison entre juin et août. Plante glabre, à tiges dressée. Longues feuilles vert clair planes, rudes et aiguës au sommet. Inflorescence très rameuse en grande ombelle composée de rameaux d'épis nombreux épis vert brun réunis en petite tête. Cette espèce se développe toujours sur des sol hydromorphes humides à engorgés et assez riches.

Photo: Manuel  
PIROT



### Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Oui	-	Non	AC	LC

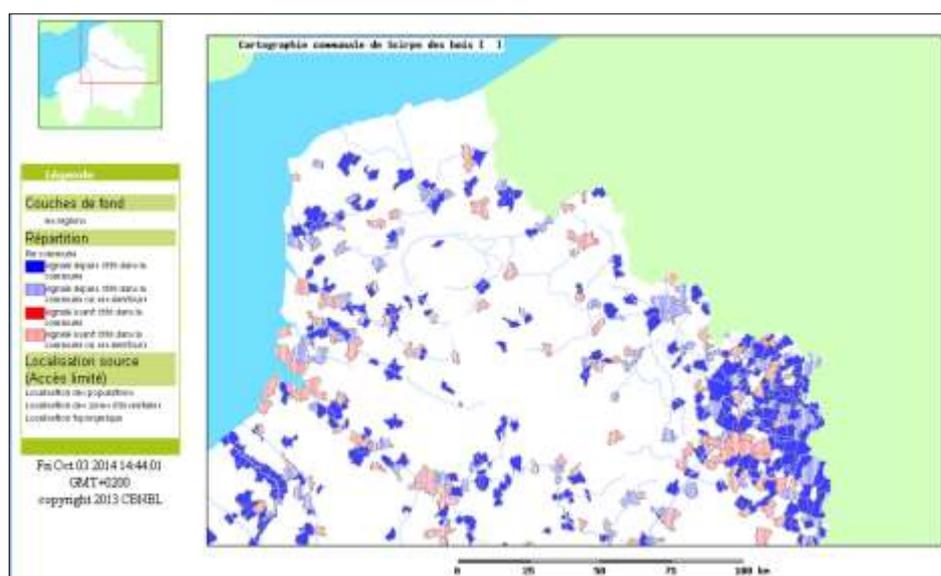
### Habitats de présence

Bas marais  
Prairies de fauches inondables  
Mégaphorbiaies

### Menace et conservation

En dehors des massifs forestiers où la plante est peu menacée, la Scirpe des bois est de plus en plus vulnérable dans ses stations prairiales en raison des pratiques agricoles intensives.

### Répartition géographique de l'espèce





**Parc naturel régional de l'Avesnois**

**Maison du Parc**  
Grange Dîmière  
4, cour de l'abbaye - BP11203  
59650 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'Etat Français

